



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.7

2 octobre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 7e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 25 septembre 1990, à 15 heures

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. FLEMMING (Sainte-Lucie)
(Vice-Président)
puis : M. de MARCO (Malte)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Marchand Stens (Pérou)
M. Nakayama (Japon)
M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)
M. Iturralde Ballivian (Bolivie)
M. Ghazali (Algérie)
M. Ellemann-Jensen (Danemark)
M. Ndolo Ayah (Kenya)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. MARCHAND STENS (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : En vous offrant mes meilleurs voeux, Monsieur le Président, et en vous félicitant pour votre élection méritée à un moment très important pour la paix et la sécurité internationales, je souhaite réitérer la fidélité et l'attachement du Pérou au système des Nations Unies et aux principes et normes du droit international.

Ce n'était donc pas un hasard que la première action de M. Alberto Fujimori, en tant que Président élu du Pérou, a été de se rapprocher du système des Nations Unies, car il a la ferme intention d'oeuvrer en faveur de la réintégration du Pérou dans la communauté financière internationale.

Par ce geste, le Président Fujimori voulait, en outre, manifester sa reconnaissance aux Nations Unies pour le rôle décisif qu'elles jouent dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la prépondérance des règles du droit international, le respect des droits de l'homme et la promotion de solutions réelles aux graves problèmes économiques et sociaux qui se posent au monde en développement.

L'évolution des événements politiques dans le monde a suivi, ces 12 derniers mois, le rythme qui caractérise les époques décisives de l'histoire. Les années 1989 et 1990 se placent ainsi dans le cadre des changements qui bouleversent la structure internationale, que l'on ne peut comparer qu'avec les événements de 1789, de 1914 et de 1945.

La guerre froide est finie. La politique de blocs est sur le point de disparaître. La géographie physique, économique et politique de l'après-guerre en Europe a changé aussi et projette dans l'avenir des conséquences qu'il aurait été impossible de prévoir il y a à peine quelques mois.

M. Marchand Stens (Pérou)

Ces changements qui affectent la structure politique, militaire et sociale du continent européen s'associent en même temps à de profondes révisions des idées et des doctrines politiques et stratégiques. Tous ces changements représentent l'arrivée rapide du XXI^e siècle dans l'histoire contemporaine.

Les transformations qui ont eu lieu en Europe de l'Est sont la manifestation d'une révolution avant tout pacifique qui, associée au processus de mondialisation de l'économie du monde et de l'évolution permanente du développement technologique, entraînent l'apparition et la consolidation de quatre tendances principales autour desquelles semble se développer la nouvelle situation internationale.

Premièrement, la dichotomie sans alternative de la guerre froide, qui opposait des doctrines stratégiques inspirées de la soi-disant nature déterministe d'un conflit inévitable, est remplacée par des réalités qui ont rendu obsolètes les dogmes des blocs et qui se manifestent par l'apparition d'une espérance logique de la conciliation, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les grandes puissances. Ainsi, le soi-disant conflit Est-Ouest s'est transformé en un nouveau système libéré de tous antagonismes idéologiques et dans lequel les différences qui existent entre les systèmes socio-économiques et politiques commencent aussi à diminuer. Ces facteurs, associés aux initiatives et aux accords en matière de limitation des armes nucléaires et des armes classiques, permettent au Nord, sans aucun doute, un degré de stabilité sans précédent dans l'histoire de ce siècle.

Ce sont les vents d'une détente de base structurelle dont nous nous félicitons dans un esprit de solidarité avec les peuples qui vivent aujourd'hui l'allégresse de la réunification, de la réconciliation, des progrès en faveur de la paix et la sécurité et les perspectives d'unions économiques et d'améliorations de leurs niveaux déjà élevés de bien-être.

Deuxièmement, une évaluation sereine et équilibrée de la situation économique et sociale dans le monde nous montre que la fin de la guerre froide n'a toujours pas eu d'effets positifs dans les régions en développement. L'économie internationale n'a toujours pas résolu les problèmes que représentent ces déséquilibres. L'impact de la mondialisation et de l'interdépendance économique n'est pas encore équilibré. Les pays en développement sont confrontés à des tendances de marginalisation plus radicales et toujours croissantes.

Dans le cadre de l'ajustement structurel, pour la première fois de ce siècle, les économies les plus industrialisées, le secteur financier international et les organismes internationaux compétents ont élaboré un système assez bien coordonné

M. Marchand Stens (Pérou)

qui établit les directives d'une véritable macropolitique économique internationale. Les pays en développement, jusqu'à présent, sont des sujets passifs de ce processus, bien que leurs politiques économiques doivent nécessairement tenir compte des variables extérieures qui dans bien des cas sont décisives pour leur propre développement.

Il est donc urgent d'intégrer les pays en développement par le biais d'un mécanisme spécial et d'un consensus, dans le processus de prise de décisions macro-économiques internationales et, tout particulièrement, d'introduire dans les programmes globaux de l'ajustement et des processus de stabilisation des variables qui permettent de renforcer la théorie du développement et qui tiennent compte des objectifs de progrès social, visant à arrêter et à inverser la spirale de la croissance humaine de l'extrême pauvreté.

Troisièmement, comme l'a signalé le Secrétaire général dans le rapport remarquable qu'il a présenté à l'Assemblée générale, au sommet de ces deux tendances, là où elles se rejoignent, l'équilibre et la détente du Nord d'un côté, et le déséquilibre et l'appauvrissement croissant du Sud de l'autre, apparaît une situation internationale globale qui, comme les deux visages de Janus, présente "un élément d'espoir et une manifestation de dangereuse folie".

En effet, aux déséquilibres du Sud et au désespoir légitime auxquels peut mener le cercle vicieux de la pauvreté et de la récession s'associent une série de facteurs complexes qui pourraient, dans le cadre régional, déclencher des conflits nouveaux et imprévus. A cette situation contribuent également les facteurs négatifs d'une prolifération incontrôlée du commerce des armes. En même temps que s'affirment les tendances vers le désarmement et la détente, la diffusion des connaissances techniques et industrielles se manifeste par la multiplication des centres de production d'armes de plus en plus perfectionnées. Nous courons le risque que le progrès qualitatif de la production d'armes engendre dans les territoires du monde en développement des conflits nouveaux et inédits.

Quatrièmement et en dernier lieu, et là aussi, du côté positif du visage de Janus, l'on observe des cas où les idéologies dogmatiques sont remises en question par les peuples eux-mêmes et l'on voit aujourd'hui que la seule idéologie acceptée universellement est celle des droits de l'homme. Les libertés individuelles, les droits politiques, sociaux et économiques, les droits des peuples, en résumé, tous les droits inhérents à l'être humain sont devenus des droits universels. Dans ce contexte, la démocratie est devenue un patrimoine de toute l'humanité.

M. Marchand Stens (Pérou)

Le progrès spectaculaire réalisé ces dernières années dans ce domaine si important de la vie politique et sociale, notamment en ce qui concerne les libertés individuelles et les droits civils et sociaux en Europe de l'Est, ou les droits des peuples, comme dans le cas de la Namibie, offre une fois de plus un contraste marqué avec le visage obscur de Janus qui, cette fois-ci, est représenté par la détérioration des droits économiques et sociaux des populations du monde en développement et par le degré insuffisant de coopération lorsqu'il s'agit de lutter contre l'extrême pauvreté.

Lorsque l'on constate que la faim augmente alors que dans le monde l'on produit des excédents d'aliments, il faut se rappeler que l'humanisme ne saurait être abstrait, que les droits de l'homme ne devraient pas être proclamés pour les générations futures du monde en développement, mais pour les hommes, les femmes et les enfants qui y vivent aujourd'hui et qui souffrent ici et maintenant dans leur vie quotidienne d'une misère qui est un affront à la condition humaine.

Au même niveau des problèmes sociaux internationaux, les Etats-nations doivent affronter de nouveaux défis et provocations, de nouvelles formes et de nouvelles modalités d'agression, de conflit et de violence.

Le trafic des stupéfiants et le terrorisme sont devenus les émissaires de la mort dans les relations internationales.

M. Marchand Stens (Pérou)

Le trafic des stupéfiants est un phénomène qui touche la majorité des régions du monde. Nous assistons à l'apparition d'une véritable "narcocratie". Ce sont les pays touchés qui souffrent des conséquences de cette politique, tant au niveau de la production que de la consommation et du trafic illicite. Il s'agit non seulement du double danger inhérent au trafic de stupéfiants et au narcoterrorisme, mais aussi d'un pouvoir économique qui menace la trame même du tissu social et qui engendre des pressions et des déséquilibres inacceptables pour les structures économiques et politiques des Etats.

Le Pérou est l'un des pays les plus gravement touchés par la production illicite des stupéfiants. Mon gouvernement est résolument décidé à intensifier la lutte pour éliminer ce fléau, mais est convaincu que les mesures de répression ne suffisent pas pour gagner la bataille : il faut adopter des stratégies de reconversion des cultures et de réduction tangible de la consommation. Il s'agit d'une lutte de coresponsabilité internationale à laquelle la communauté internationale et les pays les plus gravement lésés par la consommation de stupéfiants doivent participer, selon une quote-part appropriée pour chacun, étant donné l'ampleur extraordinaire de ce problème.

La Déclaration de Carthagène, à laquelle ont souscrit les Gouvernements de la Bolivie, de la Colombie, des Etats-Unis et du Pérou, représente un progrès réel dans la bonne direction; mais pour qu'il se concrétise, tous les engagements souscrits doivent être respectés d'urgence. Etant donné que la Conférence des Nations Unies sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes et la nouvelle Convention internationale sur les stupéfiants prévoient - et il s'agit là d'une autre expression de la portée de la concertation multilatérale - un vaste ensemble de mesures pour lutter en priorité contre la production et le trafic illicite des stupéfiants, il importe maintenant de convoquer une conférence internationale sur la consommation des stupéfiants et le "blanchiment" financier des revenus engendrés par le trafic des stupéfiants.

Ces tendances - dont certaines sont positives, comme la détente, d'autres négatives, comme le trafic des stupéfiants et le terrorisme, et d'autres régressives, comme la baisse du niveau de vie dans les pays en développement - exigent de nouvelles façons de concevoir la sécurité et la coopération internationales. La conception militariste de la sécurité, qui puise ses racines dans la guerre froide, a montré finalement ses erreurs et sa fragilité

M. Marchand Stens (Pérou)

historiques. La coexistence entre hommes, entre nations et entre Etats ne saurait s'instaurer de façon stable par la menace et la coercition.

Etant donné qu'il s'agit d'un processus social plutôt que politique, la stabilité du système international ne pourra être assurée que si un concept nouveau prend en compte les composantes économique, sociale, écologique, politique et diplomatique de la sécurité. Cependant, pour la même raison, une sécurité stable ne saurait être fondée sur une structure internationale de pouvoir étrangère aux principes et aux pratiques démocratiques.

Dès 1961, le Mouvement des pays non alignés a compris que la fin de la politique des blocs était possible et demandé, avec l'insistance requise lorsqu'il s'agit de projets historiques importants, la cessation de la guerre froide et l'annulation des politiques de puissance et des zones d'influence. L'histoire contemporaine, au-delà du rôle joué par les peuples et les dirigeants qui rendirent possible la fin de la guerre froide et de la politique des blocs, représente un encouragement constructif en faveur de la politique du non-alignement.*

Le Mouvement des pays non alignés, qui a également proposé une nouvelle approche globale de la sécurité internationale, est maintenant confronté à de nouveaux défis. La nouvelle scène internationale rend désirable la consolidation de l'unité du mouvement, afin qu'il puisse contribuer au renforcement des tendances à la coopération dont nous sommes les témoins aujourd'hui. Le Mouvement doit proposer des réponses dynamiques correspondant réellement à la situation actuelle et reconnaître que ses actions doivent maintenant être axées sur un monde caractérisé par la coopération plutôt que par l'affrontement.

Il faut que le Mouvement définisse un ordre du jour international renouvelé, comportant des priorités actualisées et orientées plus résolument vers les problèmes économiques et sociaux. Il faut également exprimer des idées de programmes qui définissent, par le biais de la négociation et du consensus, la voie la plus appropriée pour mettre en place un système de sécurité élargi, multi-sectoriel, démocratique et polycentriste. Il faut, par conséquent, préserver en permanence les principes constitutifs du non-alignement, mais cela n'exclut pas l'opportunité de lui concevoir un rôle moderne et dynamique face aux mutations constantes du système international.

* M. Flemming (Sainte-Lucie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Marchand Stens (Pérou)

Les Nations Unies ont un rôle central à jouer dans la construction d'un monde plus juste et plus stable. En fait, au cours des dernières années, l'Organisation a participé, avec un succès exceptionnel, à la recherche de solutions à des foyers de conflit, et même à des processus de réconciliation nationale. Le Conseil de sécurité, aujourd'hui plus que jamais depuis sa création, encourage la concertation entre ses membres et la pleine utilisation des pouvoirs et des compétences du Secrétaire général, et devient ce faisant l'instrument efficace que la Charte de San Francisco avait voulu qu'il soit.

Avec la même rapidité que celle qui a caractérisé la succession d'événements mondiaux récents, nous sommes passés d'une prétendue crise du multilatéralisme à la revalorisation du rôle des Nations Unies en tant qu'instance suprême de l'action politique et diplomatique pluripartite. On fait aujourd'hui de nouveau confiance à notre organisation mondiale. Les activités appréciables menées par le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans la solution historique du conflit entre l'Iraq et l'Iran, et des crises en Afghanistan, au Nicaragua et en Namibie, les progrès marquants accomplis dans la recherche de solutions aux problèmes du Sahara occidental, de Chypre et du Cambodge, et les démarches délicates entreprises aujourd'hui en vue de parvenir à une solution de réconciliation nationale dans le cas d'El Salvador représentent des événements exceptionnels auxquels le peuple du Pérou se sent profondément associé.

Dans la crise actuelle du golfe Persique, le Conseil de sécurité a défini le caractère légal des décisions internationales, et mon gouvernement appuie résolument la demande de retrait des troupes de l'armée iraquienne du territoire du Koweït. Nous souhaitons que le consensus relatif au respect du droit international permette enfin de trouver une solution pacifique à cette grave situation.

La communauté internationale trouve, dans ce progrès vers un renforcement des Nations Unies et un accroissement de son efficacité, de nouvelles possibilités qui lui permettront d'affronter des situations complexes dans les domaines économique et social.

M. Marchand Steyn (Pérou)

Nous ne nous attendons pas à voir les graves problèmes du Sud résolus uniquement par l'action multilatérale; ce serait là trop demander. Mais, tout en sachant que les problèmes économiques des pays en développement devront être résolus essentiellement grâce à leurs propres efforts, il est non moins vrai qu'une approche multilatérale est indispensable pour aborder selon de nouveaux critères les problèmes du financement insuffisant des processus de stabilisation, des tendances marquées à la baisse des prix de la majorité des produits de base, des restrictions au commerce, du transfert inverse des ressources, de la diffusion limitée des nouvelles techniques et, essentiellement, des graves questions de la pauvreté et de la détérioration des niveaux de vie de leurs peuples.

Sur le plan multilatéral, il est indispensable de revaloriser les variables du développement social et le rôle que doit jouer, dans la nouvelle situation économique mondiale, une stratégie renforcée de coopération pour le développement. Les activités multilatérales ne sauraient être trop spécifiques dans ce domaine, mais elles doivent établir des cadres de référence pour que l'on puisse trouver des solutions concrètes aux échelons régional et subrégional ainsi que dans le cadre d'accords bilatéraux.

Au Pérou, un nouveau gouvernement a été mis en place, élu démocratiquement à la majorité de son peuple, malgré les tentatives du terrorisme afin de violer les droits sociaux et politiques du peuple péruvien et en dépit de l'existence d'une grave situation économique et sociale. Inutile d'ajouter que la situation économique et sociale au Pérou présente tous les symptômes d'une situation d'urgence qui, outre qu'elle met en péril les bases mêmes de l'économie, se manifeste dans des conditions sociales qui exigent des efforts concertés afin de réaliser l'unité nationale en vue de surmonter la crise. C'est pourquoi le nouveau gouvernement de mon pays appelle au consensus national et à l'union de toutes les forces politiques et sociales afin de surmonter la crise actuelle et de mettre en déroute le trafic des stupéfiants et le terrorisme.

La gravité de la situation que doivent affronter les Péruviens peut se mesurer au vu de certains indices irréfutables : dans le trapèze andin, la zone la plus pauvre du Pérou, le taux de mortalité des enfants qui meurent avant l'âge de 1 an atteint 114 p. 1000. Entre 1987 et 1990, le total des investissements bruts a été inférieur à ce qui est nécessaire pour faire face à la dépréciation de l'infrastructure, des usines et des équipements du pays. Entre le 14 mai 1980 et le 27 juillet 1990, le peuple péruvien a été la victime de quelque 18 000 attentats

M. Marchand Stens (Pérou)

terroristes et ces mêmes actions homicides ont porté atteinte au droit essentiel à la vie de près de 18 000 personnes qui ont été tuées par suite d'actes de violence politique.

C'est pourquoi, malgré son inévitable sévérité, le programme de stabilisation économique a été accueilli avec compréhension par le peuple péruvien qui, fidèle à ses meilleures traditions morales, a décidé d'affronter avec sérénité et patience les coûts temporaires de la stabilisation, tout en continuant d'espérer la venue d'heures meilleures, confiant dans ses dirigeants qui cherchent à rétablir une dimension morale dans les affaires politiques.

C'est dans de telles circonstances que les peuples se révèlent comme les protagonistes de leur propre histoire. C'est le cas du peuple péruvien qui, dans sa tâche difficile en vue de surmonter la crise, fait montre de la même dignité et du même sens de solidarité que ceux qui ont permis aux antiques civilisations andines d'édifier des sociétés où le bien-être, la justice et l'efficacité étaient des valeurs partagées.

Pour surmonter la crise, trois programmes essentiels ont été conçus qui sont en cours d'exécution de façon aussi efficace que possible : un programme de stabilisation économique, un programme d'urgence sociale et un programme pour surmonter les effets de la sécheresse. Il est indispensable pour le succès du programme de stabilisation que le Gouvernement, l'Eglise et les organisations non gouvernementales puissent appliquer efficacement le programme d'urgence sociale.

Au Pérou, le fossé entre couches sociales s'est élargi : 55 % de la population péruvienne vit dans la pauvreté et 32 % connaissent la situation angoissante de l'inlignence.

Ces inégalités sociales ont été aggravées par l'impact négatif que la sécheresse a fait peser sur le sud andin, sans oublier à l'heure actuelle, les effets transitoires que provoque inévitablement, au début, toute stabilisation économique, d'autant plus marqués que l'ampleur des déséquilibres à corriger est grande.

Il faut noter que le programme d'urgence sociale doit tenir compte, dans ses efforts pour rétablir la stabilité, tout en préservant les aspects humains de l'économie péruvienne, non seulement des demandes et des besoins du peuple péruvien, mais également du consensus international qui s'est manifesté à l'égard du Pérou.

M. Marchand Stens (Pérou)

En conséquence et conformément à la politique d'entente et d'unité nationale, des mesures d'austérité qui impliquent une lutte intense contre la corruption ont été proposées, une austérité qui ne doit pas s'entendre uniquement comme une réduction des dépenses de l'Etat, mais aussi comme un moyen de rétablir les principes antiques inhérents à notre tradition andine et qui sont parfaitement conformes avec une manière de vivre que nous avons le devoir de préserver pour fortifier les valeurs traditionnelles de notre peuple dans sa marche vers l'avenir.

C'est là un défi que nous, Péruviens, sommes disposés à relever en faisant appel au consensus national et par le biais d'un engagement moral et politique. Nous sommes persuadés que, dans ces efforts, nous pourrions compter sur la solidarité active de la communauté internationale, et tout spécialement sur celle des nations amies qui jouissent d'une plus grande prospérité et stabilité, ainsi que sur celle des organisations internationales et des institutions et organisations non gouvernementales qui se consacrent à la coopération, au développement et à l'aide d'urgence.

Nous savons que nous pouvons compter sur eux tous. Nous nourrissons l'espoir de recevoir une réponse à la hauteur de l'ampleur des besoins et des efforts immenses déployés par le peuple exemplaire et noble du Pérou.

A la demande spéciale du Président du Pérou, M. Alberto Fujimori, j'aimerais faire part de la vive reconnaissance du Gouvernement et du peuple péruviens pour l'aide précieuse et l'appui accordés par le Secrétaire général de notre organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar. Nous avons la ferme conviction que les mesures qu'il a mises en marche pour établir un vaste programme de coopération avec le Pérou atteindront leur but élevé.

Je voudrais également faire part de notre gratitude aux gouvernements et aux organisations internationales qui ont déjà apporté leur coopération et leur appui, en particulier dans le domaine alimentaire.

M. Marchand Stens (Pérou)

Mes remerciements s'adressent également aux gouvernements et aux organisations internationales qui ont déjà apporté leur coopération, en particulier dans le domaine alimentaire.

Pour les Péruviens, le règlement de cette situation est non seulement une responsabilité gouvernementale, mais avant tout, une obligation éthique et morale de portée nationale.

C'est cette même notion qui, dans la lutte contre le terrorisme, a incité le Président de la République, Alberto Fujimori, à souligner le respect des droits de l'homme, inhérent à la tradition historique de notre peuple et à sa structure constitutionnelle. Le Président Fujimori a signalé catégoriquement que :

"La violence terroriste qu'affronte actuellement notre jeune démocratie ne saurait, en aucune façon, justifier la violation systématique ou sporadique des droits de l'homme. La lutte antiterroriste qu'entreprendra mon gouvernement sera exécutée conformément aux principes consacrés dans la Constitution et les lois de la République. Cette attitude sera appliquée avec équité et justice, à la fois contre ceux qui aujourd'hui agressent notre société et contre ceux qui la défendent."

De toute évidence nous connaissons la différence morale qui existe entre eux.

L'humanité est sur le point d'aborder le troisième millénaire de notre époque. Malgré les événements et les situations qui freinent la possibilité de connaître un monde plus sûr et plus juste, il existe des tendances globales qui nous permettent d'être optimistes. La paix, la justice et la sécurité sont des valeurs liées les unes aux autres. Nous souhaitons que la nouvelle situation internationale qui se développe les reprenne dans un accord de solidarité sans précédent entre les pauvres et les riches, entre les faibles et les forts.

M. NAKAYAMA (Japon) (a parlé en japonais; texte anglais fourni par la délégation) : Au nom du Gouvernement et du peuple japonais, je tiens tout d'abord à féliciter M. Guido de Marco de son élection au poste de président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. En même temps, je me dois d'exprimer notre reconnaissance à M. Joseph Garba pour la manière exemplaire dont il a présidé la quarante-quatrième session. J'adresse également une chaleureuse bienvenue à la République de Namibie et à la Principauté de Liechtenstein, qui se joignent à nous à l'Assemblée générale en tant que nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies.

M. Nakayama (Japon)

Créée dans le but fondamental de maintenir la paix internationale, l'Organisation des Nations Unies a été une fois de plus au centre de l'attention et des espoirs internationaux lorsqu'elle a agi rapidement et opportunément pour traiter de la récente invasion du Koweït par l'Iraq, pour œuvrer à la paix au Cambodge et pour s'acquitter de ses autres missions. Je me félicite sincèrement de la revitalisation du rôle de l'Organisation des Nations Unies en faveur du maintien et du rétablissement de la paix, et j'exprime ma profonde reconnaissance et mon respect au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et à l'ensemble des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour leur contribution à ces fins.

Depuis que nous nous sommes réunis ici il y a un an, la situation internationale a subi des changements qui ont dépassé tout ce que nous pouvions imaginer. Nous sommes maintenant réellement à un tournant historique. Grâce à la perestroïka et à la "nouvelle pensée" qui guide la politique étrangère de l'Union soviétique, à la démocratisation et au passage à l'économie de marché en Europe orientale et à l'apparition d'une nouvelle ère dans les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, la guerre froide appartient maintenant au passé. Le passage de la discorde et du conflit au dialogue et à la coopération qui a commencé en Europe s'est étendu également à d'autres régions et semble vouloir s'étendre au monde entier. L'effondrement du mur de Berlin et l'unification allemande symbolisent ce saut qualitatif vers la liberté et la coopération. Toutefois, malgré les changements historiques louables, l'anéantissement soudain de la paix dans la région du Golfe dû à l'invasion illégale du Koweït par l'Iraq nous rappelle que l'avenir de la communauté internationale demeure incertain et nous démontre que même ce nouvel ordre international est lourd de périls.

Dans cette situation internationale qui change rapidement, quels sont les objectifs ultimes de la communauté internationale et quel rôle l'Organisation des Nations Unies peut-elle jouer pour les réaliser? Voilà des questions cruciales, et c'est la réponse qu'elles recevront qui permettra de déterminer si nous réussirons à faire du nouvel ordre mondial un ordre de paix et de justice.

Depuis qu'il a pris une série de mesures promptes et efficaces contre l'agression iraquienne, le Conseil de sécurité incarne la conscience de la communauté internationale et a souligné aussi le rôle vital que l'Organisation des Nations Unies doit jouer. Le mécanisme de sécurité collective de l'Organisation

M. Nakayama (Japon)

des Nations Unies est fondé sur une promesse solennelle : les Etats résoudre leurs différends pacifiquement par le débat, et s'opposeront unis à tout Etat qui violerait ce serment. Si pendant l'ère de la discorde Est-Ouest ce système n'a pas fonctionné aussi efficacement que nous l'aurions espéré, on peut dire maintenant qu'une nouvelle ère est née, dans laquelle il pourrait s'épanouir. Le terrorisme et les différends régionaux fondés sur d'anciennes rivalités territoriales ou ethniques sont les éléments principaux de déstabilisation à cette époque de transition, et il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central pour leur prévention, leur élimination et leur résolution.

La vague de démocratisation qui a été engendrée par des réformes et des élections libres dans les pays d'Europe de l'Est nous permet d'espérer qu'une véritable vague de démocratisation va submerger l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, et qu'un courant de réformes va s'étendre au monde entier. Les principes du marché sont également retenus dans des pays de plus en plus nombreux dans le monde. Tous les peuples, indépendamment de l'endroit où ils vivent, doivent se voir garantir les droits fondamentaux de l'homme, jouir de la liberté d'expression et avoir le droit de poursuivre librement des activités économiques. La notion selon laquelle chaque personne réalise son plein potentiel est cruciale pour la réalisation d'un monde véritablement juste et humain fondé sur le respect et l'égalité. Je crois que le Sommet mondial pour les enfants, convoqué ce week-end, suscitera une prise de conscience de la question des droits des enfants du monde.

En envoyant des équipes d'observateurs électoraux pour surveiller des élections libres dans différentes parties du monde, l'Organisation des Nations Unies a énormément contribué à cette vague de démocratisation et, sous la bannière des "bulletins et non des balles", elle a proclamé le principe de l'autodétermination, qui réaffirme que l'avenir d'une nation est déterminé par la volonté de son peuple. Je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle de plus en plus important afin de garantir les droits fondamentaux de l'homme et la liberté économique.

M. Nakayama (Japon)

Bien que depuis l'après-guerre une partie non négligeable du monde libre jouisse du développement et de la prospérité, de nombreux pays en développement connaissent encore la misère écrasante et une dette qui les paralyse. Si la communauté internationale souhaite réaliser une croissance soutenue, nous devons nous assurer que les pays en développement y participent. Il y a également de nombreux autres problèmes, tels que ceux qui sont liés à l'environnement mondial et aux drogues, qui touchent l'ensemble de l'humanité et exigent par conséquent une réaction commune. Etant donné qu'il est manifestement impossible à un seul pays de régler ces questions, la coopération par l'intermédiaire du système des Nations Unies est essentielle.

Depuis la deuxième guerre mondiale, le Japon a adopté une politique étrangère dont l'objectif est avant tout la paix et, conformément à sa constitution de paix, il a limité ses activités militaires uniquement à la défense, en s'efforçant de résoudre ses différends avec d'autres pays par le dialogue. L'esprit qui inspire la Constitution du Japon est fondé sur le principe du règlement pacifique des différends qui est consacré dans la Charte des Nations Unies. Ainsi, depuis qu'il a été admis en tant que Membre, le Japon a considéré les Nations Unies comme un élément extrêmement important de sa politique étrangère. Le Japon est fermement décidé à ne pas devenir une puissance militaire qui pourrait présenter une menace pour les autres pays, à défendre énergiquement ses trois principes non nucléaires, à ne pas exporter d'armes à des belligérants ou à des pays qui seraient au seuil de la belligérance, et à contribuer à la stabilité du monde par des moyens pacifiques.

Fidèle à sa position, il s'acquittera des obligations internationales qu'il considère comme étant les plus appropriées, et compte tenu de sa position double, d'une part, en tant que nation de l'Asie-Pacifique et, d'autre part, en tant que démocratie industrielle, le Japon s'efforcera de contribuer à l'instauration d'un monde meilleur et de poursuivre une politique étrangère active dans la recherche de la paix et de la stabilité par le biais de la communauté internationale.

Lors de l'intervention que j'ai faite à l'Assemblée l'année dernière, j'ai déclaré que le Japon coopérerait dans la mesure de ses capacités à la cause de la paix mondiale, grâce à des efforts diplomatiques et à un appui financier et en personnel aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à l'aide aux réfugiés et aux efforts de redressement national une fois les conflits résolus.

M. Nakayama (Japon)

Tout en continuant à promouvoir cette coopération pour la cause de la paix, le Japon est déterminé à contribuer largement aux questions les plus urgentes auxquelles est confrontée la communauté internationale, à savoir la paix mondiale, la stabilité et la démocratie.

Voilà pourquoi le Japon est disposé à coopérer par tous les moyens possibles dans les limites de sa constitution, afin que le mécanisme de sécurité collective des Nations Unies puisse fonctionner efficacement. A la suite de l'invasion du Koweït par l'Iraq, le Japon avait décidé indépendamment d'imposer des sanctions économiques avant même que le Conseil de sécurité n'agisse dans ce sens, et il respecte fidèlement toutes les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité. En s'efforçant de contribuer énergiquement aux efforts internationaux destinés à rétablir la paix et la sécurité dans la région du Golfe, le Japon a réagi de façon positive à l'appel lancé en faveur d'un soutien matériel, d'un envoi de médicaments et d'un appui financier. Le Japon accorde également une aide aux nombreux réfugiés que ce conflit a provoqués et un soutien économique aux pays de la région qui sont le plus gravement touchés. Le Japon lance un appel à l'Iraq pour lui demander de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de se retirer rapidement et inconditionnellement du Koweït. Les mesures prises par l'Iraq afin d'empêcher le départ de nombreux Japonais et autres ressortissants étrangers bloqués en Iraq sont intolérables tant du point de vue humanitaire que du point de vue juridique international. Le Japon exige du Gouvernement iraquien qu'il permette à toutes ces personnes de quitter le pays aussi tôt que possible. J'espère que le Secrétaire général poursuivra ses efforts dans ce sens.

Les activités de maintien de la paix des Nations Unies se sont accrues et intensifiées au cours des dernières années. Je suis particulièrement heureux de constater que les domaines de participation civile éventuelle se sont accrues, permettant à un plus grand nombre de pays d'y participer. Je pense notamment à la surveillance par des civils des élections et à l'incorporation d'une fonction administrative civile, qui ont été prévues pour les opérations au Cambodge et au Sahara occidental. Les Nations Unies participent donc à la création de gouvernements démocratiques, représentant les meilleurs intérêts de l'ensemble de la communauté internationale. Le Japon a déployé un effort spécial pour soutenir les opérations de maintien de la paix, y compris en versant des contributions

M. Nakayama (Japon)

volontaires pour assurer leurs frais de démarrage et également des fonds d'affectation spéciale pour renforcer leur assise financière. Je prie les autres Etats Membres d'agir dans le même sens. Le Japon a également envoyé un personnel civil pour se joindre aux équipes chargées de surveiller les élections en Namibie et au Nicaragua, et je vous assure qu'il continuera à accorder son appui financier et en personnel à ces activités.

Dans un effort visant à accroître la participation du Japon, le Premier Ministre Kaifu a annoncé qu'il réexaminerait le système juridique du Japon et envisagerait sérieusement de faire adopter de nouvelles lois, par exemple un loi de coopération pour la paix avec les Nations Unies, qui permettrait au Japon, dans le cadre de sa constitution, d'assumer de plus grandes responsabilités dans les activités des Nations Unies concernant le maintien de la paix et la participation aux efforts internationaux pour soutenir ces activités. En fait, le Gouvernement examine actuellement très sérieusement cette législation. Je pense que le Japon est en mesure de contribuer davantage à la cause de la paix mondiale, et d'une manière conforme à sa constitution de paix, en participant aux activités de l'ONU afin de rétablir et de maintenir la paix et la stabilité internationales.

Les changements tumultueux intervenus en Europe s'étendent à d'autres régions et commencent à avoir des répercussions dans le monde entier. Dans la région de l'Asie-Pacifique, elles se traduisent par une amélioration des relations sino-soviétiques et soviéto-coréennes, par le début du retrait de l'Union soviétique de la Mongolie et de Cam Ranh Bay, et par le processus de démocratisation en Mongolie. Ces changements seront très certainement suivis par d'autres. Cependant, l'Union soviétique continue par ailleurs à occuper les territoires du nord du Japon, la stabilité ne règne pas encore dans la péninsule coréenne et de nombreux problèmes entravent encore un règlement politique d'ensemble au Cambodge. En outre, il y a des raisons de craindre une escalade du conflit entre l'Inde et le Pakistan autour du Cachemire.

La paix et la stabilité dans la région de l'Asie-Pacifique sont directement liées à la stabilité du Japon lui-même, et je pense qu'il est essentiel d'oeuvrer ensemble pour dissiper la méfiance politique et résoudre d'autres problèmes dans la région. Voilà pourquoi la politique du Japon, dans le cadre de ses efforts diplomatiques, consiste à encourager un dialogue plus énergique et plus constructif entre tous les pays concernés.

M. Nakayama (Japon)

Au moment où de nouvelles relations, fondées sur le dialogue et la coopération, se dessinent dans le monde entier, j'espère que des progrès pourront être réalisés afin de normaliser les relations entre le Japon et l'Union soviétique, résoudre la question toujours en suspens des territoires du nord du Japon et conclure un traité de paix entre nos deux pays. Les progrès accomplis dans ces domaines contribueront non seulement très largement au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région de l'Asie-Pacifique mais permettront également à d'autres régions du monde de bénéficier des améliorations significatives des relations Est-Ouest survenues en Europe. C'est sur cette base que le Japon continuera à étendre et à renforcer le dialogue. J'espère que l'Union soviétique déploiera également de plus grands efforts en faveur de l'amélioration fondamentale des relations.

Il est essentiel pour la paix et la stabilité dans la région de l'Asie-Pacifique que la République populaire de Chine demeure ouverte au reste du monde et jouisse de la stabilité sur le plan interne. En espérant que la Chine poursuivra ses politiques de réforme et d'ouverture, le Japon, pour sa part, poursuivra sa politique consistant à accorder toute la coopération possible aux Chinois dans leurs efforts de modernisation.

M. Nakayama (Japon)

Un règlement politique global auquel participent les Nations Unies est essentiel à toute solution durable au problème cambodgien qui s'éternise. A la suite de la Conférence internationale de l'année dernière à Paris, des efforts en faveur d'un règlement politique ont été faits aux niveaux international, régional et national entre les principales parties. Nation asiatique elle-même, le Japon a été l'hôte de la réunion de Tokyo sur le Cambodge dans un effort visant à trouver une solution à ce problème, principal facteur de déstabilisation dans la région, et il a pris une part active au processus de paix.

L'élan en faveur de la paix est renforcé par l'institution d'un cadre pour un règlement par les membres permanents du Conseil de sécurité et par la création, à la réunion de Jakarta, du Conseil suprême national. J'espère vivement que la Conférence de Paris sera bientôt convoquée, que les problèmes qui subsistent pourront être aplanis et que la paix interviendra bientôt au Cambodge. Le Japon réfléchit à la manière d'étendre sa coopération aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et, une fois la paix instaurée, aux efforts de réhabilitation nationale.

La question de la péninsule coréenne doit, par principe, être réglée de façon pacifique par le biais d'un dialogue direct entre les autorités du Nord et du Sud. Nous apprécions grandement que la réunion historique Nord-Sud, qui s'est tenue au niveau des premiers ministres, ait eu lieu au début du mois à Séoul, et le Japon espère que de nouveaux progrès pourront être faits dans le dialogue Nord-Sud. A la lumière de cette nouvelle situation, le Japon oeuvre de façon positive pour améliorer les relations avec la Corée du Nord, en tenant dûment compte du maintien de l'équilibre politique international. Le Japon espère contribuer à la création d'un climat pouvant conduire à un dialogue ultérieur entre les Corée du Nord et du Sud. En outre, nous avons maintenu notre position visant à accueillir et à appuyer l'entrée aux Nations Unies du Nord et du Sud, en tant que mesure intérimaire devra permettre de réaliser l'unification de la péninsule. Cela contribuerait également au relâchement des tensions et améliorerait l'universalité des Nations Unies. Nous espérons que des discussions constructives auront lieu entre le Nord et le Sud compte tenu du résultat de la récente réunion Nord Sud au niveau des premiers ministres.

J'attache une grande importance aux progrès récemment accomplis en Afrique du Sud en faveur de l'élimination de l'apartheid. Des négociations préliminaires entre le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress ont préparé la

M. Nakayama (Japon)

voie à de véritables négociations en vue d'élaborer une nouvelle constitution, et je crois qu'il s'agit là d'un pas important vers un règlement pacifique du problème. Le Japon appuie les efforts de toutes les parties engagées en Afrique du Sud dans l'instauration d'un régime libre et démocratique, un régime dont l'apartheid aura été définitivement éliminé.

Il ne faut pas oublier que, même aujourd'hui, les luttes intérieures se poursuivent en Afghanistan. Le Japon a toujours souligné que le rétablissement d'une véritable stabilité en Afghanistan exigeait sans la création d'un gouvernement de large composition qui reflète la volonté populaire. Le Japon a œuvré de façon active au rapatriement des réfugiés, par exemple, en aidant le Bureau du Coordonnateur de l'assistance humanitaire et économique des Nations Unies à l'Afghanistan. J'espère sincèrement que grâce aux efforts déterminés du peuple afghan pour régler leurs propres problèmes, et grâce aux négociations qui ont lieu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, la paix et la stabilité pourront être rétablies en Afghanistan et que les réfugiés seront autorisés à rentrer chez eux le plus tôt possible.

Le Japon a toujours appuyé les efforts et les initiatives des pays de la région en vue de rétablir la paix en Amérique centrale. Nous accordons la plus grande importance au changement de gouvernement intervenu au Nicaragua à la suite des élections libres et justes qui ont eu lieu sous la supervision des Nations Unies, et nous espérons obtenir le cessez-le-feu en El Salvador avec la coopération des Nations Unies.

Dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, nous constatons avec satisfaction que les pourparlers sur la réduction des armements stratégiques et les négociations sur les forces conventionnelles en Europe se sont accélérés. Ces progrès reflètent et renforcent l'amélioration générale des relations entre l'Est et l'Ouest.

Cependant, la question encore plus urgente qui reste à régler est celle de savoir comment structurer, maintenir et renforcer les accords globaux contre la prolifération d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques, et les missiles et autres armements. La situation actuelle dans le Golfe montre très clairement combien cette question est importante. Je suis convaincu que la politique énergique du Japon visant à restreindre les exportations d'armes a contribué au maintien de la paix et de la

M. Nakayama (Japon)

sécurité internationales. Nous croyons qu'il est indispensable de disposer de davantage de renseignements sur les transferts d'armes classiques et d'en assurer une meilleure transparence, aussi j'espère beaucoup que cette question pourra être résolue de façon satisfaisante lors des délibérations du groupe d'experts, comme il est demandé dans la résolution de l'Assemblée générale.

La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui vient de s'achever, n'a pas adopté de déclaration finale, mais elle a réaffirmé l'importance de la structure du Traité sur la non-prolifération. Le Japon continuera d'oeuvrer en faveur du maintien et du renforcement du régime de non-prolifération, et demande instamment à tous les signataires de respecter strictement les dispositions du Traité. Nous croyons que la présence de la France et de la Chine qui ont assisté, en tant qu'observateurs, à cette quatrième conférence a été utile en ce sens que le régime de non-prolifération est apparu de ce fait plus universel, et nous lançons un appel à tous les pays, nucléaires et non nucléaires, en leur demandant d'adhérer au Traité le plus tôt possible, s'ils ne l'ont pas encore fait.

Dans le même esprit, le Japon a été heureux de voir que cette année, à la Conférence de Genève sur le désarmement, le Comité spécial s'était réuni à nouveau pour examiner les questions de fond relatives à la limitation ou à l'interdiction des essais nucléaires. Le fait que les Etats-Unis et l'Union soviétique aient échangé des instruments de ratification en ce qui concerne deux traités relatifs aux essais nucléaires est également encourageant, et nous espérons que ce travail se poursuivra l'année prochaine.

Si nous voulons parvenir un jour à résoudre définitivement le problème des armes chimiques, nous devons absolument faire de nouveaux efforts, dans l'esprit de la Déclaration finale de la Conférence de Paris, pour que la Conférence de Genève sur le désarmement parvienne rapidement à un accord relatif à l'interdiction générale de ces armes. Les initiatives prises récemment par les Etats-Unis et l'Union soviétique méritent tout notre respect.

Le Japon quant à lui continuera d'oeuvrer aux Nations Unies, à la Conférence de Genève sur le désarmement et dans d'autres instances pour obtenir le contrôle réel des armements et le désarmement.

En tant que démocratie industrielle, le Japon appuie énergiquement le mouvement en faveur de la démocratie qui se manifeste un peu partout dans le

M. Nakayama (Japon)

monde. Le Japon a pour politique fondamentale de coopérer activement, selon que la situation l'exige, avec les pays qui entament un processus de démocratisation.

En coordination avec les autres démocraties industrielles, le Japon continuera à soutenir activement les gouvernements démocratiques qui ont été créés en Europe de l'Est.

Je crois qu'il nous incombe à tous de manifester, sous forme de coopération économique et autre, notre appui aux efforts de démocratisation des pays en développement, et de renforcer notre coopération sous toutes ses formes.

Comme le prouvent les efforts de perestroïka en Union soviétique et le passage à des économies de marché en Europe de l'Est, le système de libre-échange axé sur les principes de l'économie de marché a été la force motrice qui a contribué au développement dynamique de l'économie mondiale.

De plus, il faut espérer que la Communauté européenne, après son intégration prévue pour 1992, ne se laissera pas entraîner dans le régionalisme et le protectionnisme, et s'ouvrira au reste du monde. Il est essentiel de préserver et de renforcer le système de libre-échange afin d'assurer un développement durable partout, y compris dans les pays d'Europe de l'Est et dans les pays en développement. En conséquence, notre tâche la plus urgente est de veiller à ce que les négociations d'Uruguay soient couronnées de succès en luttant contre la marée du protectionnisme et en restructurant l'ordre commercial international pour le XXI^e siècle. A un peu plus de deux mois de la fin des négociations, il est important que tous les gouvernements concernés aient la volonté politique de fournir un effort concerté pour résoudre les questions en suspens.

Les efforts en vue de soutenir les pays d'Europe de l'Est dans leur transition vers des économies de marché ne doivent pas avoir d'incidences négatives sur l'assistance aux pays en développement. Cette position a été réaffirmée dans la Déclaration économique du sommet de Houston. Le soutien en faveur des pays en développement, en particulier des pays non producteurs de pétrole, est très important étant donné les répercussions que la situation actuelle dans le Golfe entraîne pour ces pays. Il nous faut donc reconnaître qu'il est plus nécessaire que jamais de coopérer avec les pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui luttent pour surmonter leurs difficultés économiques.

M. Nakayama (Japon)

Le Japon a systématiquement renforcé son aide publique au développement (APD) dans un effort visant à élargir le flot de capitaux et de coopération technique vers les pays en développement. Ainsi, l'année dernière, le Japon est devenu le plus grand donateur du monde d'aide publique au développement. En même temps, il cherche à appliquer des mesures en vue de recycler les fonds publics et privés sur une base non liée en faveur des pays en développement écrasés par la dette et d'autres problèmes.

Les pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique subsaharienne et d'ailleurs, exigent un examen particulier alors qu'ils se débattent contre un déclin des prix mondiaux pour leurs produits de base, des taux de croissance faible, des déficits commerciaux, une dette croissante et autres graves difficultés. Le Japon a renforcé son appui en faveur des efforts d'ajustement structurel économique de ces pays en fournissant une coopération au capital sous forme de dons non liés au projet, de même qu'une aide sous forme de dons en vue de compenser les engagements passés de crédits en yen. La récente Conférence de Paris sur les PMA a joué un rôle important en signalant au monde le sort désespéré des pays les moins avancés et la nécessité d'organiser une coopération internationale. Le Japon a l'intention de fournir une assistance à ces pays dans toute la mesure de ses possibilités.

Les contributions monétaires du Japon ont augmenté, ce qui lui donne le titre de plus grand donateur du monde. L'on m'a souvent demandé si cette assistance est vraiment conçue en vue de subvenir aux besoins réels des pays bénéficiaires, l'on m'a demandé si l'on prête dûment attention aux problèmes de l'environnement dans les projets de développement et si l'assistance est utilisée avec efficacité. J'espère que le système utilisé pour évaluer l'efficacité de l'aide sera amélioré et que le dialogue sur les politiques et programmes d'aide entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires sera renforcé. Les Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organes internationaux jouent ici un rôle de premier plan, et je pense qu'ils devraient renforcer toutes les mesures possibles en vue de parvenir à ces objectifs.

Les changements économiques et politiques remarquables que constate la communauté internationale aujourd'hui sont liés de près aux progrès tout aussi remarquables de la science et de la technologie. Dès l'invention du moteur à vapeur qui a donné naissance à la révolution industrielle et a modifié irrévocablement la structure sociale, l'innovation scientifique a affecté la façon

M. Nakayama (Japon)

dont la société s'est développée. Aujourd'hui, les progrès en matière de satellites de télécommunications ont permis l'échange d'informations et d'images au moment où se produisent les événements, et les progrès en matière de technologie des transports nous ont permis de voyager plus souvent et à plus grande vitesse. En fait, la transmission instantanée de l'information a été un facteur essentiel de la réaction en chaîne des réformes rapides et radicales en Europe de l'Est. Les progrès scientifiques et techniques offrent des possibilités illimitées pour le progrès humain.

Le revers de la médaille, toutefois, est le progrès alarmant réalisé dans la technique des armements qui pourraient éventuellement entraîner la destruction totale de la société humaine. Et les grandes augmentations de la production et de la consommation ont accompagné les progrès scientifiques et technologiques qui ont à leur tour provoqué les problèmes du réchauffement mondial, la destruction de la couche d'ozone, l'épuisement des forêts vierges tropicales, la pluie acide, la progression de la désertification et autres perturbations de l'équilibre écologique mondial.

Ces questions sont de la plus haute importance pour la communauté mondiale tout entière; c'est pourquoi il incombe aux Nations Unies, l'Organisation la plus universelle de l'humanité, de mobiliser toutes les capacités qui lui sont disponibles, pour rechercher des solutions.

Les efforts inlassables du Japon pour surmonter ces très graves problèmes de pollution de l'environnement ont abouti, par exemple, à la réalisation des niveaux d'émission d'oxyde de carbone les plus faibles par rapport à son produit national brut (PNB) de toutes les autres nations industrialisées. Je puis vous assurer que le Japon va utiliser toute son expertise scientifique et technologique, son expérience et sa sagesse, de même que sa puissance économique en vue de contribuer avec encore plus de vigueur à la coopération internationale pour lutter en faveur des problèmes de l'environnement mondial. Conformément à cette politique et en continuant d'appuyer les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale pour le bois tropical (ITTO) et d'autres organes, le Japon augmente son aide publique au développement en faveur de programmes relatifs à l'environnement pour atteindre approximativement la somme de 700 milliards de yen pour une période de trois ans allant de 1989 à 1991. Le Japon participe aussi activement aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies

M. Nakayama (Japon)

pour l'environnement et le développement de 1992 et fournira sa coopération pour appuyer les pays en développement, par exemple par le biais du Fonds multilatéral dans le cadre du Protocole de Montréal.

Le transfert de technologie est une partie importante de l'assistance en faveur des pays en développement. Une étude est en cours actuellement sur la possibilité de créer au Japon un centre du PNUÉ pour la conservation de l'environnement mondial. Cela servirait d'organe central chargé de coordonner le rassemblement de données techniques pour répondre aux besoins des pays en développement, pour fournir un accès aux technologies appropriées par le truchement de l'information et d'autres programmes. Dès que le PNUÉ prendra une décision, le Gouvernement du Japon coopérera aux efforts visant à créer ce centre.

Les années 90 ont été désignées comme la Décennie internationale pour la réduction des catastrophes naturelles. En tant que l'un des pays qui a proposé cette appellation, le Japon demandé à tous les pays du monde de faire tous les efforts pour éveiller la conscience internationale quant aux catastrophes naturelles, pour réduire les dommages que provoquent ces catastrophes et pour protéger l'environnement mondial.

C'est dans le domaine de la médecine que nous avons connu le plus directement les bienfaits de la science et de la technologie et il est clair qu'en ce domaine, la coopération internationale est extrêmement importante si nous voulons créer une communauté mondiale dans laquelle tous les peuples pourront mener des vies saines et épanouissantes. Grâce aux progrès de la médecine, la tuberculose, la variole et beaucoup d'autres maladies qui inspièrent la crainte autrefois ont été pour ainsi dire éliminées. On espère que dans un avenir pas trop lointain, on trouvera des moyens efficaces de guérir le cancer et le syndrome immuno-déficitaire acquis (SIDA).

L'accident de Tchernobyl a été un dur rappel des possibilités qu'ont les progrès scientifiques et technologiques de menacer la survie même de l'humanité. Cette année, le Conseil économique et social a demandé une assistance bilatérale et multilatérale en faveur des victimes de cet accident tragique. Etant le seul pays qui ait souffert des effets de la bombe atomique, le Japon a l'intention d'utiliser l'expérience qu'il a acquise dans ce domaine pour en faire profiter ces victimes.

M. Nakayama (Japon)

Le problème des stupéfiants est une autre question qui ne peut être résolue que grâce à la coopération internationale, et là aussi on espère beaucoup que les Nations Unies joueront un rôle efficace. Le Japon appuie le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (UNFDAC) et oeuvre pour appliquer le Programme d'action globale et la Déclaration politique adoptée à la session extraordinaire sur les stupéfiants. Conformément à ces efforts, le Japon a proposé de convoquer une conférence Asie-Pacifique sur les stupéfiants afin de promouvoir et de coordonner la coopération interrégionale sur cette question.

En cette époque de changement, il est important de réfléchir sérieusement pour savoir si les rôles et les fonctions des Nations Unies sont pleinement conformes au nouvel ordre international. Le Conseil de sécurité, par exemple, a un rôle de plus en plus important à jouer en cette époque de dialogue et de coopération dans le maintien et le rétablissement de la paix; même avant qu'un conflit n'éclate, l'Organisation devrait, avec le Secrétaire général, s'engager dans une diplomatie de prévention pour nous mettre en garde contre le danger et réduire le niveau de tension. Je pense qu'il faudrait mettre en place un système qui, dans une situation où la paix et la sécurité internationales étaient menacées, permettrait au Conseil de sécurité de procéder à des activités d'enquête et d'envoyer des observateurs en mission, et au Secrétaire général d'entreprendre des efforts en vue d'intervenir très rapidement et de prévenir tout conflit. Un système de ce genre représenterait un moyen particulièrement efficace d'empêcher l'escalade des différends. Le Japon est prêt à travailler sérieusement avec d'autres Etats Membres afin de prendre les mesures nécessaires visant à renforcer les fonctions de prévention des conflits.

Tous les Etats Membres devraient participer pleinement aux activités des Nations Unies, en travaillant sur un pied d'égalité dans cette nouvelle ère de coopération. Conformément à ce principe, je pense que les soi-disant anciennes clauses ennemies qui restent dans la Charte sont tout à fait inappropriées et inutiles dans cette nouvelle ère et je voudrais demander aux autres Membres des Nations Unies qu'ils le comprennent et appuient l'élimination de ces clauses.*

* Le Président assume la présidence.

M. Nakayama (Japon)

La rapide réaction des Nations Unies face à la crise de l'Iraq a ouvert les yeux des dirigeants et des peuples du monde entier quant à l'utilité des Nations Unies, et en particulier à ses efforts en vue de maintenir et de restaurer la paix. Au Japon, les médias ont présenté des rapports détaillés de toutes les séances du Conseil de sécurité et ont fourni une analyse approfondie de toutes les initiatives diplomatiques du Secrétaire général. Parallèlement, un débat public très sérieux se déroule sur la façon dont le Japon, nation pacifiste, pourrait coopérer plus pleinement avec les Nations Unies en vue d'instaurer la paix dans le monde. J'espère que des débats analogues se déroulent dans d'autres pays à travers le monde.

Jamais auparavant les espoirs n'ont été plus grands de voir les Nations Unies jouer un rôle principal dans la recherche de la paix et de la stabilité mondiale, dans la création d'une société libre et démocratique, où les droits de l'homme seraient respectés, dans la réalisation d'une prospérité durable et dans la solution des problèmes écologiques et autres qui se posent à l'humanité.

Nous entrons maintenant dans la dernière décennie du XXe siècle et, quand nous en faisons le bilan, nous voyons clairement qu'il s'est agi d'un siècle de conflits et de guerres prolongés. Il doit être aussi clair que le XXIe siècle doit être un siècle de paix et de coopération.

Toutes les nations devront coopérer afin de préserver l'environnement mondial, de lutter contre l'abus de stupéfiants, de décourager le terrorisme international et de prévenir l'épuisement des ressources de la Terre.

Ayant fait des Nations Unies un point central de sa politique étrangère depuis qu'il en est Membre, le Japon a pleinement confiance en l'Organisation, dans laquelle il fonde tous ses espoirs. Le Japon est décidé à faire tous les efforts possibles en faveur de la paix et de la stabilité du monde, d'une communauté internationale humaine et d'une planète toujours plus belle.

M. DIENSTBIER (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection. Vos compétences professionnelles et votre amabilité que j'ai eu la chance d'apprécier personnellement lors de ma récente visite dans votre pays, seront nécessaires pour guider les travaux de la présente session de l'Assemblée générale.

Cette dernière année a été dans une large mesure l'année de l'Europe. La partie orientale de l'Europe a retrouvé sa liberté et sa souveraineté.

M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)

Votre présidence me paraît être un symbole. Vous assumez vos fonctions en tant que représentant d'un pays européen assez proche de l'Afrique, et dont le port de La Valette a été pendant des siècles un lieu de confrontation ainsi qu'un refuge toujours disponible à la croisée des routes entre l'Europe et l'Asie, entre l'Ouest et l'Est, comme on le disait à l'époque de Rudyard Kipling, entre le Nord et le Sud, comme nous commençons à le dire aujourd'hui. Les sessions les plus récentes de l'Assemblée générale ont déjà montré que les Nations Unies ne font que retrouver les possibilités qui existaient au moment de leur création. Le succès de la session de l'année dernière est dû à votre prédécesseur, le général Joseph N. Garba, du Nigéria, qui mérite notre gratitude.

Il est devenu traditionnel de traiter ici de toutes les activités particulières des Nations Unies. Je vais faire aujourd'hui des commentaires sur certaines d'entre elles et exprimerai ultérieurement nos vues sur d'autres.

C'est un honneur pour moi d'être ici devant la communauté des nations en tant que premier Ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie récemment libérée. Il y a 22 ans, j'étais ici dans cette salle, dans le secteur de la presse, et j'écoutais une déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, Andrei Gromyko. Il présentait des arguments pour appuyer une définition de l'agression. C'était une définition subtile. Toutefois, elle m'a fait tressaillir. Gromyko parlait comme s'il ne savait pas qu'il était en train de définir, de décrire et de condamner précisément ce que son propre pays avait commis contre la Tchécoslovaquie à peine six semaines auparavant. Ensuite, pendant de nombreuses années, j'ai suivi, des divers endroits - notamment d'une prison - où il me fallait vivre et travailler à cause de cette agression, les difficultés et quelquefois même la paralysie politique de cette organisation, les cascades de rhétorique et d'accusations réciproques. Ce n'est que ces dernières années, entre autres choses grâce aux événements plus favorables intervenus en Europe orientale, que certains résultats sont apparus. Dans une grande mesure, c'est aux efforts inlassables du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, que les Nations Unies ont finalement joué un rôle déterminant, par exemple dans l'accession à l'indépendance de la Namibie et dans l'affirmation de normes minimales des droits de l'homme.

J'ai dit que l'année écoulée a été l'année de l'Europe - une année qui a vu l'échec historique des pays totalitaires. Mon pays, lui aussi, renoue après 50 ans avec ses traditions démocratiques. Nous continuons à être encore quelque peu sous

M. Dienatbier (Tchécoslovaquie)

l'effet de la surprise. Il y a à peine un an, j'habitais un pays enlisé dans l'immoralité, le déclin économique et la persécution policière; j'habite maintenant un pays plein d'espoir, qui a déjà connu des élections libres et qui fait ses premiers pas vers une économie de marché. Il y a un an, je travaillais à l'entretien de chaudières. Je publiais un journal indépendant clandestin, j'étais poursuivi par la police secrète, alors qu'aujourd'hui je m'adresse à vous en tant que Ministre des affaires étrangères de mon pays.

Au coeur de l'Europe, à la croisée de l'histoire européenne, nous avons souvent été contraints de réfléchir à notre place au sein de la communauté des nations. Les armées avaient l'habitude de déferler sur notre territoire, et un certain nombre de guerres européennes ont commencé et ont fini là. Plus d'une fois, des forces beaucoup plus puissantes que les nôtres nous ont contraints de céder à leurs propres intérêts. Lorsque nous nous y refusions, comme au moment de Munich ou du Printemps de Prague, des troupes étaient envoyées pour nous faire marcher droit. Néanmoins, nous avons toujours réussi à reprendre le dessus.

Pour le premier Président tchécoslovaque, Tomas Garrigue Masaryk, la grandeur n'était pas une question de taille ou de nombre d'habitants mais plutôt une question de force intérieure, de vérité, de culture, d'éducation, de contribution qu'une personne ou une nation peut apporter pour enrichir le trésor commun de l'humanité, des valeurs qu'il ou elle peut créer et offrir aux autres. Etant à la veille de notre nouvelle démocratie, nous voulons relever ce défi.

La désintégration rapide des structures totalitaires au centre et à l'est de l'Europe est le résultat des activités de peuples désireux de vivre en liberté dans une société juste, démocratique et prospère. Toutefois, c'est aussi la preuve que des systèmes incapables de réfléchir et de se renouveler à des niveaux toujours plus élevés sont condamnés à la passivité, à la rigidité et finalement à l'extinction. De nombreux dictateurs ont terrorisé les peuples au cours de ce siècle : Staline, Hitler, Mussolini et bien d'autres encore en Asie, en Afrique et en Amérique latine. En fin de compte, ils ont toujours mené leurs pays à l'échec et à la défaite. Il est clair que ceux qui suivent de telles voies aujourd'hui termineront de la même façon. Toutefois, cela se fait toujours au prix de souffrances, de misères et de pertes humaines.

M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)

Nous savons également d'expérience que ceux qui provoquent des souffrances essayent toujours de justifier leurs actions en invoquant des nobles idéaux : la seule vraie foi, l'intérêt de la nation, la lutte pour un monde meilleur. Alors, une agression n'en est plus une : elle devient une guerre sainte ou une lutte de libération; tuer n'est pas un meurtre mais la défaite des ennemis de la liberté ou des éléments criminels. Aux Nations Unies aussi, nous avons rencontré cette démarche pendant plus de quatre décennies.

M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)

Je suis heureux de noter qu'en adoptant une position sans ambiguïté à l'égard de l'agression iraquienne contre le Koweït, notre organisation revient - définitivement, je l'espère - à sa mission véritable. Seule la fin de la confrontation et une coopération authentique entre l'Est et l'Ouest permettront aux Nations Unies de déployer des efforts plus efficaces pour promouvoir la sécurité mondiale et les droits de l'homme, éliminer la famine et le sous-développement, protéger et améliorer l'environnement, lutter contre l'abus des drogues et le terrorisme, et également de mettre sur pied un mécanisme de développement économique et de coopération pour l'ensemble de la communauté mondiale.

Si nous souhaitons réussir, nous avons besoin d'un environnement international pacifique favorable, où personne ne souffrirait trop et où chacun pourrait avoir sa chance. Naturellement, il existe diverses priorités quant aux chemins à suivre pour arriver au développement. La partie la plus riche du monde est en cours d'intégration économique. L'Europe, actuellement, est à la recherche de moyens de réaliser l'intégration, non seulement dans le domaine économique mais aussi dans les domaines politique et social et peut-être également dans celui de la défense. La plupart des pays du Sud ont d'autres priorités : la nécessité de régler les problèmes de la faim, de l'explosion démographique, de la chute des prix de leurs produits traditionnels d'exportation et de leurs matières premières, du manque d'investissements, d'une infrastructure inadéquate, du niveau insuffisant de connaissances et du manque d'accès aux technologies modernes.

Nous savons fort bien d'expérience ce que cela veut dire que d'avoir une économie qui fonctionne mal, créant ainsi un système de déficits éternellement présents et quelles conséquences cela entraîne pour la vie de la société, tant d'un point de vue économique que moral. C'est également la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas voir se confirmer les inquiétudes qu'une partie de l'aide au développement, déjà insuffisante, puisse être retirée en raison des besoins de l'Europe centrale et orientale.

Par le passé, l'aide au développement était enveloppée de nombreuses illusions, dont beaucoup ont été exprimées dans notre organisation. Mais même sous la forme et dans la mesure où elle a été fournie, beaucoup de bien a résulté de cette assistance. Cependant, des questions essentielles sont restées sans solution. Parfois, l'aide au développement se muait en un instrument de rivalité idéologique dans les pays du tiers monde, avec le conflit Est-Ouest se profilant en

M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)

toile de fond. Actuellement, rien ne pourrait être pire que le remplacement de la bipolarité de la guerre froide en voie de disparition par une nouvelle bipolarité Nord-Sud.

Il y a 100 ans, Rudyard Kipling disait : "L'Est est l'Est et l'Ouest est l'Ouest, et jamais les deux ne se rencontreront." Pour l'auteur du Livre de la jungle, admirateur de l'Asie, de l'Afrique et des bancs de poissons dorés à Mandalay, la différence de civilisation entre son Angleterre et son Inde semblait impossible à combler. Du point de vue de la civilisation mécanique qui existait en ce siècle, il ne pouvait entrevoir l'âge des ordinateurs. A la période des empires coloniaux et des intérêts clairement définis géographiquement, il ne pouvait envisager notre civilisation mondiale, où nous pouvons déjà déterminer des principes communs aboutissant au succès ou à l'échec de nos activités. Actuellement, même une question mineure peut prendre une importance mondiale, un conflit de religion ou de nationalité au Moyen-Orient se fait ressentir aussitôt dans le monde, sous forme de meurtre à un aéroport à Rome ou aux Jeux olympiques de Munich.

Nous, Tchèques et Slovaques, accordons une grande importance à notre propre identité nationale. Tout au long de notre histoire, nous avons dû lutter pour la préserver. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles nous savons que l'identité des peuples ne peut être confondue avec les intentions politiques de ceux qui cherchent à conserver le pouvoir ou à arriver au pouvoir en provoquant le fanatisme, qu'il soit de nature nationale, religieuse ou idéologique.

Ainsi, nous ne considérons pas l'attaque de Saddam Hussein contre le Koweït comme une simple affaire régionale limitée, pourrions-nous dire, au seul Moyen-Orient. Nous la ressentons comme une attaque contre les règles fondamentales de coexistence entre nations et Etats. Ces règles sont consacrées également dans la Charte des Nations Unies. Maintenant que nous avons réussi à atteindre le point où nous commençons à parler le même langage, nous ne devrions pas laisser l'occasion qui se présente à la communauté internationale nous échapper des mains. Ceux qui ne comprennent pas ou qui ne veulent pas comprendre cela, ceux qui chercheraient à utiliser la situation actuelle pour régler tel et tel problème personnel, font fi de cette occasion et mettent en danger non seulement la communauté internationale mais, en fin de compte, eux-mêmes également.

M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)

Ceci est certainement pour moi personnellement un moment de grande émotion, mais je considère comme beaucoup plus important le fait que mon pays ait mis fin au long cauchemar qu'a connu une large partie du monde et qui a entravé également les activités des Nations Unies. Bien que nous ayons dû déployer personnellement de grands efforts pour rendre possible le changement révolutionnaire, nous n'aurions pu réussir sans l'appui et l'assistance de tous les pays démocratiques et épris de liberté et les forces de la communauté internationale. J'y inclus les sept Russes courageux qui ont manifesté sur la place Rouge contre l'occupation de la Tchécoslovaquie en août 1968, le mouvement de solidarité polonais, les membres du Congrès des Etats-Unis et les membres des mouvements des droits de l'homme en Europe occidentale et en Amérique, des écrivains et des politiciens, des gens comme François Mitterrand, Olof Palme et Andreï Sakharov, qui tous nous ont appuyés par des contacts personnels. Je n'en nomme que quelques-uns parmi ceux qui ont toujours su que la lutte pour les droits de l'homme, la liberté et la démocratie, est universelle et que si nous permettons à l'injustice d'exister ailleurs, elle peut apparaître aussi bien sur notre seuil. J'y inclus également ces politiciens soviétiques qui, comme Mikhaïl Gorbatchev ou Edouard Chevardnadze, n'ont pas craint d'ouvrir une fenêtre sur le monde et de mettre en marche le processus de démocratisation dans leur propre société.

La politique étrangère tchécoslovaque est maintenant indépendante et prête à assumer sa part de responsabilité pour l'avenir de la communauté internationale.

Avant toute chose, il nous faut normaliser nos relations avec nos voisins. Nous souhaitons participer à l'intégration économique de l'Europe et contribuer de façon active à la création de normes communes des droits de l'homme et d'une structure européenne commune sur les plans économique, juridique, écologique, culturel et aussi de la sécurité. Nous souhaitons devenir un membre à part entière du Conseil de l'Europe. Nous voulons apporter notre contribution à l'institutionnalisation du processus établi par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Nous avons déposé dans ce sens des propositions précises. Nous proposons que la ville de Prague devienne le siège d'un secrétariat permanent de la CSCE.

Notre intérêt à l'égard de l'édification d'une Europe unie détermine également notre position pour ce qui est de l'unification de l'Allemagne. La Tchécoslovaquie considère la création d'une seule Allemagne unifiée comme un acte d'application du

M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)

droit à l'autodétermination du peuple allemand, comme le résultat d'un processus démocratique et une condition préalable pour arriver à surmonter définitivement la division de l'Europe et régler les importantes questions héritées de la deuxième guerre mondiale.

Cette année, les rangs des Nations Unies se sont encore grossis à la suite de l'adhésion de nouveaux Membres. Nous avons accueilli parmi nous la Namibie libre, qui a attendu si longtemps son indépendance. Il y a quelques jours, nous avons admis le Liechtenstein. C'est pour moi un vif plaisir que d'exprimer de cette tribune mes félicitations à ces deux nouveaux Membres. Le principe d'universalité de notre organisation exige qu'elle accueille en son sein tous les pays indépendants qui manifestent le désir d'en devenir Membre, comme c'est le cas aujourd'hui avec la République de Corée.

M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)

Libérée des chaînes de la confrontation, l'Organisation des Nations Unies offre maintenant un large choix de possibilités pour la promotion de la coopération internationale dans tous les domaines. En ce qui nous concerne nous allons oeuvrer activement dans ce sens, comme nous l'avons réaffirmé pendant la visite que le Secrétaire général de l'Organisation a rendue à la République fédérale tchèque et slovaque cette année. Nous mettons à disposition maintenant à Bratislava un palais spacieux, qui comprend de nombreuses salles de conférence et de réunion, situé à 60 kilomètres à peine de Vienne, pour les activités du Centre international de Vienne.

Nous continuerons à appuyer les efforts de paix de l'Organisation des Nations Unies. A partir de l'année prochaine nous serons prêts à envoyer, à la requête du Conseil de sécurité, une unité militaire, l'équivalent d'un bataillon, pour participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous sommes prêts à servir de médiateurs dans le règlement de conflits si nous sommes appelés à le faire. Nous sommes convaincus que les crises doivent être réglées uniquement sur la base de la Charte des Nations Unies. La négociation et l'effort en faveur de compromis sont, pour nous, le seul moyen de nous sortir des crises du Moyen-Orient, de l'Afghanistan, du Cambodge, de Chypre et d'ailleurs. Des moyens pacifiques plutôt que violents devraient être recherchés pour éliminer le système honteux de l'apartheid.

Des accords sur la limitation des armes et le désarmement exigent des mesures de vérification et des mesures propres à accroître la confiance. Nous continuerons donc à publier des données sur nos dépenses militaires en accord avec les directives de l'Organisation des Nations Unies. A la Conférence du désarmement à Genève, nous contribuerons à l'élaboration d'instruments internationaux contraignants. Nous avons l'intention de devenir partie à la convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques dès qu'elle sera achevée. Nous avons publié des informations détaillées sur notre potentiel chimique en temps de paix. Nous avons vérifié la possibilité de la vérification par mise en demeure dans des usines chimiques et dans des installations militaires. Nous avons retiré la réserve que nous avons faite antérieurement sur le Protocole de Genève de 1925 sur l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques en temps de guerre. Nous encourageons les efforts visant à parvenir à une interdiction générale et complète

M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)

des essais d'armes nucléaires et nous prendrons une part active à la Conférence de Moscou concernant le Traité sur l'interdiction partielle des essais prévue en janvier 1991.

Nous attachons une importance particulière aux activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Nous avons adopté cette position compte tenu de la genèse de notre révolution et en vue de notre participation à la Commission des droits de l'homme au début de l'année prochaine - pour la première fois depuis que la Commission a été créée. Nous adhérerons au Protocole facultatif au Pacte international des droits civils et politiques et nous signerons le deuxième Protocole facultatif de ce même pacte concernant l'abolition de la peine de mort. Nous nous préparons à adhérer à la Convention relative au statut des réfugiés et à son protocole. Nous nous préparons également à signer la Convention européenne des droits de l'homme. Mon pays et l'Autriche ont parrainé à la présente session de l'Assemblée générale une proposition pour la conclusion d'un protocole supplémentaire sur les fonctions consulaires à la Convention de Vienne sur les fonctions consulaires.

Notre effort visant à édifier un pays complètement régi par la primauté du droit est lié de façon inséparable à notre respect de la règle du droit international dans les relations entre les Etats. Nous retirons par conséquent nos réserves sur les dispositions des conventions internationales sur la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice. Je pourrais mentionner ici un certain nombre d'autres mesures que nous voulons prendre, souvent avec un retard de plusieurs décennies, afin de remédier aux conséquences de l'approche idéologique étreinte des gouvernements antidémocratiques de mon pays à l'égard du développement de la communauté internationale. Mais nous voulons plus encore : nous voulons tirer les leçons de l'expérience des 40 dernières années et les utiliser non seulement à notre propre profit mais également au profit de tous.

Le but de notre révolution démocratique pacifique a visé d'abord et surtout à libérer les hommes et les femmes de la peur, à leur redonner leur dignité humaine et la liberté d'expression, la liberté d'élire leurs propres représentants et d'édifier un Etat régi par la primauté du droit, à donner à nos citoyens la possibilité d'assumer la responsabilité de leur vie, de leur travail et de ses résultats. Ainsi dans une autre partie du monde, on croit de plus en plus

M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)

maintenant que nous sommes d'abord des êtres humains et des citoyens et après seulement des Blancs ou des Noirs, des catholiques, des musulmans, ou des gens sans religion, des Tchèques, des Slovaques, des Américains, des Chinois, des Arabes ou des Juifs, riches ou pauvres, éduqués ou analphabètes, Occidentaux ou Orientaux, gens du Nord ou méridionaux. La couleur de notre peau, notre nationalité, notre religion ou nos convictions politiques constituent des caractéristiques personnelles qui ne nous donnent ni le droit de nous placer au-dessus des autres ni celui de nous rendre inférieurs. Cela s'applique aux relations personnelles, aux politiques nationales et étrangères des pays, mais également aux activités de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU ne devrait jamais plus adopter de positions unilatérales qui diminuent sa crédibilité, comme elle l'a fait avec la résolution qui identifie le sionisme avec le racisme.

Je crois qu'il est temps que l'Organisation des Nations Unies développe son idée initiale fondamentale plus avant en formulant des principes qui représenteraient l'héritage commun du développement de la civilisation humaine tout entière, des principes qui se sont avérés être des conditions préalables essentielles au développement positif de toute société, indépendamment de la partie du monde où elle se trouve. Nous avons une bonne base dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Pactes internationaux des droits de l'homme. Nous espérons que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies en les adoptant feront leurs ces documents et que des efforts seront déployés pour assurer leur interprétation uniforme et ensuite leur mise en oeuvre.

Mais allons encore plus loin : essayons de formuler des principes de conduite à l'usage de la communauté internationale, de façon à créer un espace économique mondial où chacun et chaque société, indépendamment du niveau de son développement et de ses traditions culturelles particuliers, trouveraient leur place, un monde où les possibilités et les chances de régler les problèmes sociaux par la prospérité, d'élever le niveau d'éducation et de faire entendre la voix de sa culture nationale dans le concert de la culture mondiale, seraient assurées.

Cela s'applique également à l'environnement qui nous entoure. L'Organisation des Nations Unies est très certainement l'instance la plus appropriée pour formuler et affirmer les principes communs pour la protection et l'amélioration de

M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)

l'environnement. Nous savons par expérience que l'ingérence dans la nature d'une partie du globe influence la destinée de tous. Nous discuterons ce sujet à la Conférence de l'Organisation des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui aura lieu au Brésil. J'espère qu'elle aboutira à l'adoption de principes contraignants et mettra en marche de vastes programmes. Dans son message au Président de la Commission de la Communauté européenne, Jacques Delors, le Président de la Tchécoslovaquie Vaclav Havel, a proposé que la Communauté européenne, avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale créent un programme destiné à trouver une solution aux problèmes de l'environnement à l'échelle du continent.

J'ai déjà déclaré qu'après avoir surmonté la bipolarité Est-Ouest, nous pouvons et devons travailler encore davantage qu'auparavant pour rapprocher le Nord et le Sud. Les conclusions tirées à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur la relance de la croissance économique peuvent nous inspirer, mais les ressources financières demeurent le facteur essentiel. Je crains que le conflit actuel du golfe Persique ne limite de nouveau de façon importante les possibilités d'assistance au développement. Déjà aujourd'hui, à la suite de l'augmentation du prix du pétrole, la situation de nombreux pays devient critique. Toutefois, les dons et les prêts financiers accordés au monde en développement ne peuvent être considérés comme la seule solution.

M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)

Nous devons également rechercher d'autres solutions pour relancer, par exemple, la coopération entre les régions ou domaines de développement. L'une des solutions possibles pourrait consister à appliquer le plan que j'ai esquissé à l'Université de Harvard au mois de mai dernier pour assurer la stabilisation de l'Europe centrale et de l'URSS. Nous avons suggéré que les Etats les plus riches du monde créent un fonds sous forme d'un prêt en dollars à l'Union soviétique. Ce fonds, qui serait géré par une banque internationale telle que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, serait utilisé pour payer les fournitures des entreprises tchèques, polonaises et hongroises à l'Union soviétique. Ces entreprises devraient consacrer une partie de leurs recettes en dollars à leur propre modernisation. L'Union soviétique entreprendrait d'investir l'équivalent en roubles de la somme qui lui a été versée par le Fonds dans le développement de sa propre économie. Personne ne recevrait de l'argent à l'avance; les fonds seraient versés pour la mise en oeuvre de programmes spécifiques efficaces sous la supervision de la banque compétente. L'effet de stimulation de ces opérations sur le développement des industries locales est évident. Cette proposition n'offre, bien entendu, qu'un modèle qui pourrait être affiné de façon à répondre aux conditions concrètes propres à chaque cas. La plupart des tentatives faites jusqu'ici mettaient en présence un donneur actif et un bénéficiaire passif ont échoué. Pourquoi ne pas tenter autre chose?

Au cours des 45 années de son existence, l'Organisation des Nations Unies a connu nombre de revers. Or, malgré tous ses échecs, elle a survécu, même aux pires moments de la guerre froide. Tous les troisièmes mardis de septembre, ceux qui n'avaient pu se réunir dans d'autres instances se sont réunis ici, dans cette salle. Le fil ténu qui relie la communauté internationale existe encore ici.

La fin de l'affrontement bipolaire, lié aux changements profonds survenus en Europe centrale et en Europe de l'Est, favorise la renaissance des idées consacrées dans la Charte de notre organisation. Je suis convaincu que c'est l'Organisation des Nations Unies qui sera le catalyseur de cette nouvelle ère de coopération dans une zone qui s'étendra de San Francisco à Vladivostok, et qui amorcera la coopération avec le Sud, ce qui permettra de créer les conditions préalables essentielles, et de dégager les ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté et résoudre le problème de l'environnement.

M. Dienstbier (Tchécoslovaquie)

L'un des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies - le Ministre des affaires étrangères tchécoslovaque Jan Masaryk, fils de notre premier président - avait déclaré, dès 1947, qu'il y a quatre points cardinaux, et non pas seulement l'Est et l'Ouest. C'est en vain qu'il a lancé l'appel pour que soit forgée une chaîne démocratique qui ferait le tour du globe. Après l'effondrement de la démocratie en Tchécoslovaquie en 1948, il est tragiquement décidé des suites de sa chute d'une fenêtre du Palais du Cernin, le siège de notre ministère des affaires étrangères. Je conduis parfois les visiteurs vers cette fenêtre, en pensant combien il se réjouirait de voir que nous reprenons son rêve avec un espoir renouvelé. Qu'il me soit permis de terminer mon intervention avec les termes qu'il avait employés pour terminer la sienne lors de la première session de l'Assemblée générale : "Allons de l'avant avec les Nations Unies et marchons vers la paix".

M. ITURRALDE BALLIVIAN (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Je félicite chaleureusement M. Guido de Marco, au nom de mon gouvernement et en mon propre nom, à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Sa présence ici et ses qualités personnelles sont pour l'Assemblée générale une garantie d'équanimité et de justice.

Qu'il me soit permis également d'exprimer mon admiration et mon soutien au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et, par son intermédiaire, à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées.

Nous saluons, à cette occasion, l'admission, au sein de notre organisation, de la Principauté de Liechtenstein. Nous sommes sûrs que sa contribution aux efforts permanents déployés par l'Organisation et par ses membres en vue de réaliser un monde meilleur sera particulièrement précieuse. Nous saluons également la présence, dans notre organisation, d'une Namibie libre et souveraine, qui a pu toujours compter, dans sa lutte, sur l'appui de mon pays.

Nous vivons une époque étonnante de changements inhabituels, voire imprévisibles, où se sont produits et se produisent encore des événements de la plus haute importance pour l'histoire de l'humanité. Nous avons été témoins de l'effondrement d'affrontements politiques anachroniques, ainsi que de la résurgence soudaine de la démocratie, du respect élargi des droits de l'homme et d'autres événements positifs qui nous laissent entrevoir des jours meilleurs pour les générations futures. Mais, malheureusement, nous sommes encore loin de vivre dans un monde idéal. Il existe encore des inégalités très marquées entre pays

M. Iturralde Ballivian (Bolivie)

développés et en développement et, malgré le nouveau climat de détente et de dialogue, nous assistons encore à des conflits qui provoquent la destruction et la douleur dans certaines régions. Par ailleurs, la liberté politique doit être fermement soutenue par la liberté économique.

Alors que nous croyions que la nouvelle atmosphère de dialogue et de détente allait l'emporter définitivement dans les relations internationales, nous avons été surpris par l'agression de l'Iraq contre le Koweït. La Bolivie, pays pacifiste par vocation, a appuyé les résolutions du Conseil de sécurité.

M. Iturralde Ballivian (Bolivie)

En conformité avec sa tradition pacifiste et son strict respect des principes de la Charte, la Bolivie estime que le moment est venu de s'attaquer aux divers problèmes régionaux lorsqu'un climat où prédomine le dialogue rationnel et constructif a été établi.

Dans ce contexte, nous demandons instamment aux parties au problème cambodgien de déployer tous les efforts possibles pour trouver une solution pacifique et négociée, sous les auspices de l'Organisation.

S'agissant de la situation au Moyen-Orient, la Bolivie continuera d'appuyer, comme elle l'a fait par le passé, tous les efforts visant à trouver une solution négociée. Nous appuyons, en particulier, la proposition visant à convoquer une conférence internationale sur la paix sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées.

C'est avec une très grande satisfaction que nous avons assisté à l'écroulement du mur de Berlin et au rétablissement en conséquence de l'unité allemande. Nous estimons que cet événement témoigne de la nouvelle orientation qu'ont prise les relations entre l'Est et l'Ouest, car il implique l'élimination pacifique, par la volonté d'un peuple, de l'un des derniers vestiges de la deuxième guerre mondiale.

Mon pays observe avec beaucoup d'espoir le processus amorcé par les Gouvernements de la République de Corée et de la République démocratique de Corée dans un nouveau climat de détente et de dialogue. Nous demandons instamment et fraternellement aux deux parties de redoubler d'efforts en vue de la réunification du pays dont le noble peuple coréen serait le premier bénéficiaire.

Les pays Membres de l'Organisation ont d'autres problèmes urgents inscrits à l'ordre du jour très chargé de la présente assemblée, auxquels il faut faire face.

Le fléau du trafic des stupéfiants et de l'abus des drogues continue d'affecter tous les peuples. Sa menace effrayante, qui n'a d'égale que la course aux armements, s'est étendue dans le monde entier, et on peut affirmer qu'il n'existe aucune société qui ne le connaisse.

Les bénéfices illicites du trafic des stupéfiants se sont infiltrés dans les circuits structurés de l'économie et sont une source de corruption, de violence et de déstabilisation des processus démocratiques auxquels nos peuples ont accédé après avoir consenti d'énormes sacrifices.

Il reste encore beaucoup à faire conjointement en vue d'éliminer le trafic des stupéfiants et de sauver ses victimes, mais il faut tout de même reconnaître que

M. Iturralde Ballivian (Bolivie)

des pas importants ont déjà été faits dans ce sens. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, à laquelle mon pays est partie.

La Bolivie a largement fait preuve de sa volonté politique en vue d'éliminer ce mal. Il y a un an précisément, dans cette même enceinte, le Président de la Bolivie, M. Jaime Paz Zamora, a présenté à la communauté internationale les idées fondamentales de la thèse du "développement alternatif", dont les éléments principaux sont la création de nouvelles sources de travail, l'augmentation et la diversification des exportations, l'adoption de mesures favorisant les entrées de capitaux et l'ouverture de nouveaux marchés.

Pour la Bolivie, la solution au problème de la coca et de ses dérivés réside dans une stratégie nationale de développement qui vise à remplacer non seulement les cultures mais bien toute l'économie de la coca. C'est une tâche que tant les pays producteurs que le reste de la communauté mondiale doivent s'engager à mener à bien.

Il faut introduire sans plus tarder de nouveaux schémas de production pour offrir aux agriculteurs qui se consacrent aux cultures de cocaïer un autre moyen de subsistance, ce qui implique un changement du processus structurel du développement socio-économique.

La Bolivie a présenté la thèse du développement alternatif à plusieurs occasions et dans diverses instances. Cette thèse a été reconnue et incorporée dans plusieurs documents à caractère international. Mais c'est une thèse qui attend encore une action conjointe, féconde et réaliste. Son acceptation pleine et entière nous permet d'espérer que sa mise en pratique nous mènera à la solution du problème. Nous rappelons encore une fois aujourd'hui que le succès du développement alternatif dépendra non seulement des efforts du peuple et du Gouvernement boliviens, mais aussi de la réponse économique et commerciale positive de la communauté internationale.

La question de l'environnement est un autre sujet qui mérite d'être examiné en priorité par cette assemblée.

La pauvreté extrême entraîne la dégradation de l'environnement, ce qui crée un cercle vicieux de dégradation écologique et de misère humaine.

En Bolivie, la préservation et la conservation de l'environnement ont acquis de nouvelles dimensions, et on a adopté des mesures concrètes à cet égard.

M. Iturralde Ballivian (Bolivie)

On a instauré, dans tout le territoire national, une "pause écologique" de cinq ans à compter de maintenant. C'est une pause qui représente un jalon dans la relation dynamique entre processus de développement et préservation de la nature. La défense de l'environnement, qui répond à la volonté politique du peuple et du Gouvernement boliviens, se substitue maintenant à la gestion irrationnelle passée de nos ressources naturelles. Cette défense implique aussi l'engagement solidaire de tous les Boliviens face à la préoccupation manifestée par la communauté internationale à l'égard de la question.

S'agissant de l'environnement et du développement, la Bolivie affirme qu'il faut harmoniser la défense écologique et les processus de développement et de croissance économique dont les pays pauvres ont besoin de toute urgence. La préservation de la nature ne doit pas condamner nos peuples au retard, à la misère et au sous-développement. Au contraire, les mécanismes de relations réciproques entre l'environnement et le développement devront se fonder sur des stratégies de croissance économique rationnelle, en relation constante avec le respect des intérêts de la communauté nationale et régionale concernée.

L'initiative pour les Amériques formulée par le Président Bush représente, pour la Bolivie, une alternative novatrice destinée à atténuer la charge onéreuse de la dette extérieure et, en même temps, à obtenir des ressources suffisantes pour entreprendre un programme actif de préservation de l'environnement.

Nous sommes certains qu'au cours de la prochaine conférence mondiale sur l'environnement et le développement, qui se tiendra à Rio de Janeiro en 1992 et à laquelle la Bolivie participera activement, on prendra des décisions pratiques et efficaces pour résoudre ce problème, conformément aux principes convenus par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution 44/228 et au processus préparatoire de la Conférence mondiale de 1992, initié à Nairobi au mois d'août dernier.

Je ne peux manquer de mentionner le problème qui se pose à mon pays et qui a fait l'objet de nombreux débats au sein de l'Organisation et d'autres instances régionales pendant de nombreuses années. Je veux parler de l'enclavement de la Bolivie.

M. Iturralde Hallivian (Bolivie)

Dans cette même enceinte, l'année dernière, le Président de mon pays a rappelé que la Bolivie, en perdant son territoire ouvert sur l'océan Pacifique, a perdu également son statut de pays maritime, statut qu'elle détenait depuis son accession à l'indépendance. Le Président a lancé un appel aux pays intéressés pour qu'ils se saisissent du problème dans ce nouvel esprit d'intégration qui sied au XXI^e siècle.

C'est dans cet esprit de fraternité et d'intégration que nous nous adressons à l'Assemblée. La Bolivie demande une fois de plus que la communauté internationale prenne conscience de l'importance du problème qui a maintes fois été déclaré d'intérêt pour tout l'hémisphère par l'Organisation des Etats américains (OEA).

En cette époque de grands changements où d'anciennes divergences sont résolues par une volonté politique et une imagination constructive, le peuple bolivien ne comprend pas que le problème de son enclavement, qui s'est fait jour au siècle dernier, ne puisse pas être résolu à partir d'un dialogue fraternel et sur la base de la communion des intérêts des parties concernées.

M. Iturralde Ballivian (Bolivie)

La Bolivie est convaincue que la solution de bon nombre des problèmes qui affligent l'Amérique latine passe obligatoirement par l'intégration. C'est dans cet esprit et en vertu de son emplacement géographique, qui place le pays à une croisée de chemins, que la Bolivie participe avec décision et optimisme aux processus d'intégration et de coopération tels que l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), le Système économique latino-américain (SELA), le Groupe andin, le Pacte de l'Amazone, qui à leur tour doivent harmoniser leurs actions et associer leurs efforts dans la réalisation de leurs objectifs.

Dans le cadre de la coopération et du développement pour éliminer la pauvreté, j'aimerais maintenant dire quelques mots relatifs à la situation économique et politique de mon pays et aux efforts que déploie le peuple bolivien pour obtenir une vie meilleure dans le cadre d'un système démocratique pluraliste qui respecte pleinement les droits de l'homme.

En Bolivie, le processus économique a été examiné dans plusieurs enceintes et par plusieurs dirigeants mondiaux. Le succès d'une politique de stabilisation économique et financière a été reconnu, qui a enrayé l'hyperinflation et l'instabilité.

Pour les Boliviens, cela n'a pas été facile. Il a fallu que chaque habitant de mon pays fasse de grands sacrifices en attendant qu'un jour soient satisfaits ses droits les plus légitimes et ses aspirations pour une vie meilleure.

Nous n'avons pas encore résolu les problèmes structurels fondamentaux pour le développement économique et social; nous n'avons pas pu améliorer les niveaux de l'emploi qui ont été encore plus limités par les ajustements économiques et financiers. Nous n'avons pas pu soulager les problèmes de santé qui affligent les habitants de mon pays et les avantages de l'éducation n'ont pas atteint de vastes secteurs de la population.

La réactivation économique nécessaire qui devrait suivre le processus de stabilisation est lente et difficile. Notre développement est entravé par d'autres facteurs qui ont eu une influence négative au cours de la décennie des années 80, comme l'inégalité des relations commerciales et des finances internationales, la chute dramatique des prix des produits de base et essentiellement, la charge écrasante de la dette extérieure.

J'ai maintenant l'honneur de m'adresser à l'Assemblée au nom du Groupe des 77 puisque mon pays, la Bolivie, préside à l'heure actuelle ce groupe important qui réunit 127 pays en développement, Membres des Nations Unies.

M. Iturrealde allivian (Bolivie)

Le Groupe des 77 a manifesté en maintes occasions sa préoccupation concernant la stagnation économique de nos pays tout au long de la décennie antérieure. Il faut pourtant signaler un nouveau tournant politique des pays Membres des Nations Unies lorsqu'ils ont adopté par consensus la Déclaration historique de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération internationale et en particulier, à la revitalisation de la croissance économique et du développement des pays en développement, ce qui permet de nouveaux espoirs pour ces pays.

Je demande instamment à la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour mettre en pratique dans les délais les plus brefs possibles les engagements et les politiques contenus dans la Déclaration. De même, nous lançons un appel pour que la communauté internationale adopte et applique la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et qui se trouve actuellement dans sa phase finale de négociations. Le Groupe des 77 estime que la Stratégie est un instrument de premier ordre pour surmonter définitivement la régression économique que connaissent la majorité de nos pays.

Je voudrais également manifester notre préoccupation face à l'impact que peut avoir sur l'économie des pays en développement la série de changements structurels qui se produisent dans l'économie mondiale.

Nous sommes aujourd'hui les témoins d'importants changements politiques et économiques qui, avec la prise de conscience croissante de la communauté internationale vis-à-vis des problèmes communs qui nous confrontent, cèdent la place à une nouvelle forme de relations internationales.

Ces changements et transformations nous mènent à une mondialisation croissante de l'économie et à une plus grande interdépendance entre les pays. S'il est vrai que chaque Etat et chaque nation est responsable d'adopter sa propre politique économique pour le développement, cela dépend aussi de l'existence d'un environnement économique international favorable. Dans la mesure où l'interdépendance affecte les pays de façon différente, conformément à leur capacité et à leur influence dans l'économie mondiale, l'on peut affermir les politiques économiques pour le développement des pays en développement ou les contrecarrer et les vouer à l'échec. Par conséquent, ce processus devra être manié avec la plus grande équité, la plus grande justice, afin d'éviter la marginalisation croissante des pays en développement, essentiellement dans les

M. Iturralde Ballivian (Bolivie)

domaines financiers, commerciaux et technologiques, marginalisation qui pourrait avoir de graves conséquences pour l'amélioration de la capacité humaine et du niveau de vie de plus des trois quarts de la population mondiale.

Je souhaite ardemment, au nom de mon pays, la Bolivie, que tous ces exposés concrets servent à renforcer la tâche universelle de la paix, du développement et de l'intégration du monde démocratique, qui ont donné une teneur historique à ce siècle en créant l'Organisation des Nations Unies.

M. GHOZALI (Algérie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est une grande satisfaction pour la délégation algérienne de vous voir présider les travaux de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est un hommage mérité que notre assemblée a voulu rendre à vos qualités personnelles et professionnelles reconnues; votre élection honore également Malte, avec laquelle l'Algérie a le privilège d'entretenir de longue date des relations d'amitié, d'entente et de coopération. Tout en vous présentant nos chaleureuses félicitations, je puis vous assurer de la coopération amicale et entière de la délégation algérienne.

Nos félicitations et nos sentiments fraternels vont également à votre prédécesseur, M. Joseph Garba du Nigéria. La compétence, le savoir-faire et le dévouement dont il a fait preuve au cours de son mandat méritent toute notre reconnaissance.

M. Ghozali (Algérie)

Enfin, c'est toujours un devoir des plus agréables, pour la délégation algérienne, que de renouveler l'expression de sa reconnaissance à Monsieur le Secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables, qui incarnent si heureusement l'engagement et la présence irremplaçables des Nations Unies au service de la paix et du développement.

Désormais, le peuple yéménite est représenté à cette assemblée par une seule délégation. Pour l'Algérie, c'est là un motif de fierté, de joie et de réconfort, et c'est l'occasion de renouveler nos vœux chaleureux à ce peuple frère aujourd'hui réuni.

Nous saluons également la présence parmi nous de la délégation de Liechtenstein, à laquelle nous adressons nos sincères félicitations pour son admission aux Nations Unies.

Les bouleversements qui s'opèrent sur la scène internationale, en rupture radicale avec l'ère de la guerre froide, sont annonciateurs de l'émergence d'un ordre politique nouveau.

La concertation et la coopération nouvelles marquent une rupture avec les antagonismes antérieurs entre les deux superpuissances. Il n'est que juste d'observer qu'elles ont déjà produit des effets positifs, ne serait-ce que parce qu'elles ont ouvert la voie au règlement de certains conflits régionaux, consolidé le processus de désarmement, confirmé la promotion de la coopération et de la sécurité en Europe et permis, au cœur de cette Europe même, la réunification pacifique de l'Allemagne.

A ce propos, l'Algérie présente au peuple allemand, qui s'apprête à célébrer ses retrouvailles, ses vœux les plus chaleureux, comme elle exprime son espoir que l'Allemagne réunifiée pèsera, à son tour, de sa puissance économique et de son poids politique, en faveur du renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde et de l'affermissement de la solidarité et de la coopération économique internationales.

S'il est juste de reconnaître les bienfaits potentiels dans tous ces développements, ce ne serait pas restreindre outrageusement leur portée que d'observer qu'ils ont, somme toute, concerné essentiellement une seule partie de la planète. Car dans l'autre partie, le Sud, c'est la persistance, voire l'aggravation des situations négatives qui domine.

M. Ghazali (Algérie)

Entre les perspectives nouvelles qui s'ouvrent, d'un côté, vers plus de sécurité, de liberté et de bien-être et, de l'autre côté, vers l'injustice, la violence et le sous-développement, qui ne cessent de progresser, le contraste s'accroît plus que jamais, qui donne la mesure des défis liés à l'instauration d'un ordre politique nouveau, susceptible de répondre aux besoins fondamentaux de l'humanité tout entière.

La tragédie du peuple palestinien témoigne, on ne peut mieux, de l'ampleur de ces défis. Le droit international n'a cessé d'être bafoué au Moyen Orient : la répression contre le peuple palestinien et son Intifada se fait chaque jour plus systématique, plus dure et plus inhumaine; le refus de la paix plus obstiné et, à travers l'immigration massive de ressortissants européens juifs vers les terres occupées, l'option expansionniste israélienne, plus que jamais, ouvertement avouée.

C'est à ce point de détérioration prononcée de la situation dans la région, qu'a fait irruption la crise du Golfe, avec le surcroît de dangers vitaux que cette crise signifie pour l'ensemble du monde arabe et de menaces dont elle est porteuse pour la paix et la sécurité internationales.

L'Algérie vit cette crise comme une nouvelle et profonde blessure dans sa proche chair : elle récuse le recours à la force pour le règlement des différends, d'autant plus qu'en l'occurrence, ce déchirement fratricide a d'ores et déjà eu pour double effet de rejeter le peuple frère koweïtien dans une détresse totale et d'exposer, en même temps, un autre pays frère, l'Iraq, à l'affaiblissement voire la destruction, deux aboutissements qui sont aussi inacceptables l'un que l'autre. Sans compter tous les travailleurs étrangers vivant dans les deux pays frères et qui subissent les affres du dénuement et de l'exode et les angoisses des lendemains incertains.

Dès le déclenchement de la crise, l'Algérie a rappelé, de la manière la plus nette, son attachement à la légalité internationale, aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux règles et principes du droit international, tout en se prononçant fermement pour une solution arabe négociée, en dehors de toute pression ou intervention étrangère, directe ou indirecte.

Dans le même temps, mon pays a fait observer que, face à la crise, les responsabilités des Etats et de la communauté internationale doivent viser avant tout à faire prévaloir la sagesse sur la logique de guerre, d'autant plus que

M. Ghozali (Algérie)

l'implication directe de forces étrangères à la région et leur ampleur sans précédent sont à même de constituer un facteur redoutable dans l'engrenage de la confrontation, un développement dont les conséquences affecteraient gravement les peuples et pays de la région, sans pour autant épargner la communauté internationale dans son ensemble.

C'est pourquoi il nous semble indispensable que la retenue soit observée, au plus haut degré, par les parties ainsi impliquées, afin de permettre la recherche d'une solution par tous les moyens politiques et diplomatiques appropriés.

Parce que l'ONU a été fondée pour préserver l'humanité du fléau de la guerre, non pour contribuer, d'une quelconque manière, à susciter d'autres souffrances, le recours au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ne doit prêter à aucun doute et doit résulter d'une lecture fidèle de l'esprit et de la lettre de toutes les dispositions de la Charte.

A ce propos, l'Algérie a attiré l'attention sur le risque que le souci de la seule efficacité des sanctions économiques, qui conduirait à affamer les peuples iraquien et koweïtien, n'équivale, en fin de compte, à heurter fondamentalement le droit des gens.

M. Ghazali (Algérie)

Il faut reconnaître aujourd'hui que la communauté internationale n'a que trop souvent laissé impunis des cas de violations flagrantes du droit international. Au Moyen-Orient en particulier, l'occupation par Israël de territoires arabes depuis 1967 et l'annexion qui s'en est suivie du Golan et de Al Qods, suivies par ses invasions incessantes du Liban et l'occupation de la partie sud de ce pays, ainsi que ses agressions répétées contre la Tunisie en 1986 et 1988, le raid aérien contre l'Iraq en 1981 et enfin, sa répression systématique de l'Intifada palestinienne, tous ces faits ont fait l'objet de résolutions des Nations Unies qu'Israël a rejetées explicitement et a ouvertement bafouées.

Par conséquent, nous espérons fermement - et nous lançons un pressant appel dans ce sens - qu'afin d'atteindre un consensus sans équivoque à propos de la crise du Golfe, le Conseil de sécurité fera preuve du même engagement, de la même détermination et de la même unité d'action en vue d'assurer l'application stricte et entière des décisions pertinentes des Nations Unies, aux fins d'imposer une solution juste et globale à même de mettre terme définitivement au conflit du Moyen-Orient et de rétablir le peuple palestinien dans ses droits légitimes, y compris celui de fonder son propre Etat indépendant.

Pour ce faire, le cadre approprié demeure la Conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, qui a fait l'objet d'un large consensus tout particulièrement en ce qui concerne la participation essentielle, sur un pied d'égalité, du Organisation de libération de la Palestine (OLP), le seul représentant légitime du peuple palestinien.

De la même manière, nous espérons que le Conseil de sécurité exercera toute son autorité pour mettre fin à l'occupation par Israël du Sud-Liban et pour permettre au Gouvernement légitime du Liban d'exercer sa pleine souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

L'Algérie, en étroite collaboration avec les deux autres membres du Haut Comité arabe tripartite, continuera à oeuvrer sans relâche au rétablissement d'un Liban unifié, souverain, pacifique et prospère. Elle se réjouit vivement de l'adoption par le Parlement libanais de lois portant des réformes constitutionnelles et tient à féliciter le gouvernement et les institutions légitimes du Liban pour les importants progrès réalisés en direction de l'entente nationale.

M. Ghazali (Algérie)

Elle en appelle enfin à l'appui international en faveur de la constitution d'un fonds international d'aide au Liban, comme il en a été décidé récemment.

Conformément à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et sur la base des accords d'Alger de 1975, l'Iraq et l'Iran ont pris l'initiative de régler tous les aspects de leur différend, mettant ainsi un terme, après la cessation des hostilités, à une longue période de trêve, qui ne pouvait cependant pas être qualifiée de paix. Pour n'avoir épargné aucun effort afin d'aboutir à ce dénouement heureux, l'Algérie se félicite du fait que ces deux Etats musulmans se sont engagés sur le chemin d'une paix et d'une compréhension durables, la seule voie qui puisse mener à l'amitié et à la coopération entre ces deux peuples. L'Algérie souhaite qu'une résolution pacifique de la crise actuelle soit un encouragement pour tous les Etats du Golfe à s'engager dans la même voie, rétablissant ainsi la confiance et la coopération et libérant le Golfe et ses Etats riverains de toute ingérence étrangère.

La réaction des peuples arabes à la crise du Golfe est étroitement liée au traitement discriminatoire réservé aux violations du droit international qui ont été commises en toute impunité dans la région, ce qui a convaincu le peuple arabe que la communauté internationale, en l'occurrence, appliquait deux poids deux mesures, provoquant ainsi très naturellement un sentiment de profonde injustice. Mais il est tout aussi clair que cette réaction reflète également une forte aspiration à une solidarité interarabe qui soit à la mesure du profond attachement de ces peuples à la nation arabe, une solidarité qui est nécessaire à l'élimination de tous les facteurs de division qui tendent à affaiblir la capacité des Arabes de prendre en charge leur destin commun.

C'est parce qu'ils partagent cette conviction que les pays de l'Union du Maghreb arabe, réunis récemment sous la présidence du Président Chadli Bendjedid, s'attachent en permanence à encourager les progrès vers l'unité, voie dans laquelle ils se sont engagés.

Des actions ponctuelles et concrètes, inscrites dans le cadre d'un mécanisme permanent d'action concertée et coordonnée en vue d'atteindre des buts communs, renforcent à chaque étape un processus qui répond entièrement aux exigences du moment et qui se trouve de plus en plus favorisé par la volonté irrésistible des peuples de la région, qu'un héritage culturel commun porte naturellement à fonder leurs espoirs de développement et de prospérité sur leurs efforts vers l'unité.

M. Ghozali (Algérie)

La réunion à Alger en juin dernier de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens non alignés, la troisième après celles de La Vallette et de Brioni, s'est révélée des plus opportunes en raison de la nécessité de dresser une évaluation commune des nouvelles données de la situation économique et politique internationale et de leurs conséquences pour les pays méditerranéens non alignés.

A cet égard, ils ont examiné les moyens d'intensifier le dialogue et la coopération avec leurs partenaires de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, afin de prendre en compte les préoccupations légitimes de sécurité et de développement des pays méditerranéens de la CEE, élargissant ainsi le champ de leurs consultations aux deux rives de la Méditerranée, qui pourront se dérouler dans un cadre institutionnalisé.

Bien des événements se sont produits en Europe qui se prépare activement à affronter la nouvelle situation que connaît ce continent dans les domaines économiques et de la sécurité. C'est le vœu et la volonté de nos pays que de veiller à ce que la dimension méditerranéenne, jusqu'ici marginalisée et considérée comme accessoire, prenne maintenant sa pleine importance historique à la lumière du défi commun qui nous est lancé d'assurer la sécurité et le développement pour tous les Etats riverains.

M. Ghozali (Algérie)

Pour des raisons différentes, l'année 1990 pourrait être appelée l'année de l'Organisation des Nations Unies. En Namibie, l'Organisation des Nations Unies a largement prouvé son grand talent à mettre en oeuvre le plan d'indépendance qu'elle avait conçu. En Afrique du Sud, elle a assisté constamment le peuple sud-africain dans sa lutte pour recouvrer ses droits inaliénables dans une société unie et démocratique. La légalisation de la lutte politique en Afrique du Sud et l'engagement d'un dialogue longtemps attendu qui démantèlerait véritablement l'apartheid sont les résultats de la pression internationale. Il faut donc demeurer vigilant devant le recours aux tactiques de division et de diversion ainsi que de répression qui continuent de menacer ces objectifs.

La prise de position de l'ONU en faveur de la volonté collective africaine porte déjà ses fruits et nous laisse espérer qu'une solution au problème du Sahara occidental est proche. Les bons offices conjoints du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui avaient déjà donné lieu en août 1988 à la présentation de propositions de paix acceptables aux deux parties au conflit - le Royaume du Maroc et le Front Polisario - ont abouti en juin dernier à l'élaboration d'un authentique plan de règlement qui a été avalisé ensuite par la résolution 658 (1990) du Conseil de sécurité.

L'Algérie se félicite de cette étape cruciale dans le processus, qui a pour objectif l'organisation et la supervision par l'Organisation des Nations Unies en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'un référendum sur l'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental à l'abri de toute contrainte administrative ou militaire.

Mon pays tient à renouveler son hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et au Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour les efforts qu'ils ont déployés dans ce contexte. Ils savent qu'ils peuvent compter sur le plein appui et la coopération de l'Algérie dans leur entreprise visant à achever le plan de règlement et sa mise en oeuvre impartiale.

Des processus de réconciliation nationale soutenus par un dialogue international et encouragés par l'Organisation des Nations Unies en vue d'un règlement pacifique de certains conflits régionaux tendent au même objectif : faciliter et soutenir le libre choix par les peuples de leurs dirigeants, de leurs systèmes économiques et sociaux et de leurs institutions ainsi que de préserver la

M. Ghozali (Algérie)

souveraineté, l'indépendance, l'unité et très souvent - comme dans le cas de l'Afghanistan, du Cambodge et de Chypre - le statut de non-aligné de ces pays. Cela s'applique également à la péninsule coréenne, où la rencontre entre les deux Premiers Ministres de ces pays représente un progrès vers la réunification pacifique de la Corée. C'est là un progrès que l'Algérie salue et encourage.

Alors que l'intégration des pays de l'Est dans l'économie mondiale a, dès le départ, mobilisé un appui ferme de la part de la communauté internationale, parce qu'elle apporte des perspectives nouvelles pour une plus grande prospérité dans le Nord, la détérioration simultanée de la situation économique dans les pays en développement et l'approfondissement tragique du fossé Nord-Sud attestent de l'aggravation des déséquilibres créés par le système économique international.

La prolifération de la pauvreté, encore exacerbée par la rigueur des programmes d'ajustement structurel, la dette extérieure, la détérioration des termes de l'échange et le mauvais fonctionnement des systèmes monétaires et commerciaux internationaux ont tous démontré que la coopération internationale dans le domaine du développement demeure exclue de la sphère de renouveau qui caractérisent maintenant les relations politiques internationales.

Ici, le système de l'Organisation des Nations Unies a un rôle majeur à jouer étant donné le lien étroit qui existe entre la paix et le développement. La relance de la croissance dans les pays en développement a été définie par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire, en avril dernier, comme le défi le plus important des années 90.

Il importe que le consensus réalisé à cette occasion en faveur d'une déclaration sur la coopération économique internationale se matérialise d'une manière proportionnée à l'engagement pris pour permettre à la coopération internationale de faire face au défi du développement. De même, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, qui a été adopté récemment à Paris, mérite un appui encore plus ferme de la part de la communauté internationale pour mettre fin à la régression économique et pour jeter les bases du développement économique dans ces pays particulièrement vulnérables.

Plus généralement, la relance du dialogue Nord-Sud est un objectif nécessaire si nous voulons promouvoir des relations économiques internationales plus justes et plus équitables. La coopération Sud-Sud est un principe fondamental de la politique de l'Algérie. Nous sommes convaincus que la promotion des échanges

M. Ghozali (Algérie)

variés entre les pays du Sud est un aspect très prometteur pour les relations économiques internationales et une nécessité vitale si les pays en développement souhaitent s'élever au rang de partenaires à part entière dans un monde qui connaît des changements fondamentaux.

Dans ce contexte, la création d'un groupe consultatif au sommet sur la coopération Sud-Sud, dont la première réunion a eu lieu à Kuala Lumpur, en juin 1990, semble donner un sens concret et une impulsion politique décisive à la coopération Sud-Sud.

Le rapport de la Commission du Sud en ce qui concerne la coopération internationale en général et la coopération Sud-Sud en particulier doit être considéré comme une précieuse contribution. Il est basé sur une pensée novatrice et propose une approche féconde et des mesures réalistes que nous devons prendre en considération à la fois individuellement et collectivement. Je tiens à rendre ici un hommage fraternel à un grand homme, digne fils de l'Afrique, Mwalimu Julius Nyerere, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la Commission du Sud qu'il préside.

Toute nouvelle perspective des relations internationales devrait refléter la volonté nationale et devrait donc être basée sur les contributions de tous les Etats dans un contexte d'égalité sans égard à leur poids sur la scène internationale, de leur niveau de développement économique ou de leur puissance militaire. Cela signifie que si l'Organisation doit être l'instrument impartial de la volonté et de l'action collectives, elle doit constamment assurer le respect des règles d'objectivité et d'égalité de traitement. L'Organisation des Nations Unies est l'incarnation même de ce que l'humanité désire pour elle-même. La vision que l'Organisation a du monde ne peut donc se confondre avec celle d'un Etat ou d'un groupe d'Etats. Dépassant les stratégies et les intérêts définis par des cercles économiques restreints et des clubs militaires exclusifs, c'est plutôt par la fusion des avantages individuels et l'intérêt commun que ce noble travail peut être accompli.

Cette vision exige beaucoup des Membres de notre organisation, en particulier de ceux qui jouissent de la puissance et de la prospérité. Elle demande l'exemplarité dans leur conduite sur la scène internationale. En effet, leurs contributions individuelles et collectives seront décisives dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et dans la mise en oeuvre de la coopération économique internationale qui favoriserait un développement solide.

M. Ghazali (Algérie)

La paix dans le monde sera beaucoup plus efficacement assurée si le développement économique est plus largement partagé. Nous espérons sincèrement que l'Organisation des Nations Unies oeuvrera pour assurer à l'humanité ce qui pourrait être son avoir le plus précieux

M. ELLEMANN-JENSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. Je suis convaincu qu'à l'instar de votre prédécesseur, vous dirigerez nos travaux avec discernement afin de permettre à l'Assemblée de parvenir à des résultats tangibles au cours de cette session.

Lorsque les pères fondateurs de l'Organisation se sont rencontrés à San Francisco en 1945, ils partageaient une même vision : la vision d'un monde pacifique où les peuples vivraient dans la tolérance et dans un esprit de bon voisinage, un monde où prévaudrait l'égalité des droits des hommes et des femmes, des pays grands et petits, un monde de progrès social, dans lequel les conditions de vie seraient meilleures et la liberté plus grande. Cette vision se fondait sur une ferme conviction dans la dignité et la valeur de la personne humaine.

Cette vision ne s'est matérialisée qu'en partie. Nous n'avons pas pu libérer notre planète du fléau de la guerre. Les droits de l'homme fondamentaux sont toujours violés dans de nombreux pays, ce qui se traduit par des souffrances pour un grand nombre de personnes et une augmentation considérable du nombre de réfugiés. De trop nombreux pays n'ont toujours pas accès à la liberté et à la démocratie. Des millions de personnes souffrent de la faim et de la pauvreté.*

Et de nouveaux fléaux sont apparus : le terrorisme aux aspects effroyables, la dégradation causée par les drogues, les problèmes d'environnement, le virus redouté et mortel à l'origine du SIDA, pour n'en mentionner que quelques-uns.

Toutefois, il n'y a pas de raison de désespérer. Au contraire, des aspects importants de cette vision sont en train de se réaliser, et cette tendance s'accroît. Une organisation mondiale revigorée assume ses responsabilités dans une atmosphère de coopération et de réalisme accrus, et est décidée à résoudre les différends par des moyens pacifiques en se fondant sur la primauté du droit. Le courant des événements se modifie. La paix, la liberté et la démocratie gagnent du terrain, et nous devons nous opposer à toute tentative destinée à les compromettre.

Notre première priorité devrait consister à empêcher le recours à l'agression et à la puissance militaire à des fins politiques. Nous devons déclarer dans les termes les plus clairs que l'agression militaire ne sera jamais tolérée, ne réussira jamais et ne paiera jamais.

* M. Fleming (Sainte-Lucie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

L'agression flagrante de l'Iraq contre un voisin pacifique, le Koweït, représente l'une des violations les plus flagrantes de tous les principes fondamentaux du droit international. Il est absolument inacceptable que l'Iraq ait exigé la fermeture des ambassades étrangères au Koweït. L'utilisation de citoyens étrangers comme boucliers pour se protéger d'un bombardement est une violation inadmissible des droits de l'homme fondamentaux. Ceux qui ont commis ces actes odieux en seront tenus personnellement responsables et doivent être traduits en justice conformément au droit international. L'escalade de la violence et les pillages commis par les forces d'occupation au Koweït représentent des actes barbares qui doivent être condamnés par la communauté internationale.

La communauté internationale a fait face à l'agression de l'Iraq avec détermination et unanimité. Pour la première fois, le Conseil de sécurité, en conformité avec le Chapitre VII de la Charte, a décidé d'adopter des sanctions obligatoires de grande portée contre un agresseur. La résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité et, surtout, l'importante résolution 665 (1990) sur l'application des sanctions obligatoires constituent des jalons dans l'histoire des Nations Unies. Il y a tout juste une demi-heure, alors que nous étions réunis ici, le Conseil de sécurité s'est de nouveau montré à la hauteur de ses responsabilités.

Le Danemark est fermement convaincu de la nécessité de trouver une solution pacifique à la crise dans le Golfe. Cela exige le recours absolu à tous les instruments des Nations Unies prévus par la Charte, et la contribution de tous les membres de la communauté mondiale.

Les sanctions obligatoires doivent être aussi efficaces que possible et doivent être rigoureusement appliquées. Pour appuyer l'effort international largement déployé, le Danemark a, pour sa part, décidé d'envoyer un vaisseau dans le Golfe afin de participer à l'application des sanctions obligatoires conformément à la résolution 665 (1990). Nous estimons que les Nations Unies doivent jouer un rôle aussi crucial que possible en coordonnant les efforts multilatéraux destinés à assurer l'application stricte des sanctions. Cela renforcerait la position des Nations Unies en cas de conflits éventuels à l'avenir et nous rapprocherait de l'instauration du système de sécurité collective tel que l'avaient prévu les pères fondateurs de l'Organisation.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier les graves problèmes humanitaires provoqués par l'agression de l'Iraq. Le Danemark et beaucoup d'autres pays ont déjà contribué à alléger le sort d'un nombre incalculable de réfugiés.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Mais nous devons faire plus. Et nous devons renforcer les capacités du système des Nations Unies à cet égard.

Nous n'accepterons rien de moins qu'un retrait total et inconditionnel des forces irakiennes du Koweït et la restauration de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité du Koweït. Nous devons clairement démontrer, une fois pour toutes, que l'agression ne paiera jamais. L'invasion de l'Iraq et l'annexion du Koweït assombrissent le climat politique mondial par ailleurs positif.

Lorsque les historiens se pencheront sur ce siècle, il ne fait aucun doute qu'ils considéreront l'année 1990 comme étant la plus importante de la période d'après-guerre. Et ils se concentreront probablement sur les changements considérables survenus en Europe, et sur les derniers chapitres de ce qu'on appelait la guerre froide.

Les événements survenus en Europe ont redonné espoir à des milliers de personnes de par le monde. La coopération s'est substituée aux affrontements du passé. Le mur qui divisait l'Europe s'est littéralement effondré. En Europe centrale et en Europe de l'Est, la liberté et la démocratie s'imposent rapidement. Les systèmes politiques pluralistes et les économies de marché libre sont élaborés avec énergie et enthousiasme.

L'expression la plus spectaculaire de l'ère nouvelle est l'unification de l'Allemagne. Une Allemagne unifiée prendra, dans quelques jours, la place qui lui revient dans notre organisation mondiale. Et en Europe, l'Allemagne jouera son rôle dans le contexte de la Communauté européenne, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et d'autres organisations multilatérales. Nous félicitons le peuple allemand pour cette réalisation.

De nouvelles structures apparaissent en Europe. Une Communauté européenne dynamique poursuit sa voie vers une coopération économique et politique plus étroite, dans un esprit d'ouverture totale envers les autres pays, avec la ferme détermination d'être à la hauteur de ses responsabilités, et de contribuer à une Europe plus puissante et plus démocratique, en souhaitant concrétiser son soutien politique et économique aux démocraties qui voient le jour en Europe centrale et en Europe de l'Est.

Les événements spectaculaires qui se sont déroulés en Europe ont exprimé la volonté des citoyens. C'est la population qui a fait la révolution. Mais tout cela n'aurait pas été possible sans le courage et la clairvoyance du Président Mikhaïl Gorbatchev ni les nouvelles relations d'association qui se sont instaurées entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

L'un des résultats très positifs des réformes du Président Gorbatchev a été celui des élections libres au printemps dernier dans les trois républiques baltes - l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Seule une histoire tragique a empêché les peuples baltes de prendre leur place parmi les pays libres de l'Europe. Ils devraient être ici aujourd'hui, et un jour ils le seront. Les trois républiques baltes ont été membres de la Société des Nations en tant qu'Etats indépendants pendant 20 ans. Le Danemark a reconnu les républiques baltes en 1921 et n'a jamais accepté leur incorporation forcée dans l'Union soviétique en 1940. Nous appuyons les efforts qu'ils font pour donner une véritable teneur à leur indépendance formelle. Nous espérons qu'ils pourront bientôt assumer leur responsabilité en tant que participants à part entière à la coopération internationale. Nous comprenons que des problèmes difficiles devront être résolus dans le cadre de négociations avec l'Union soviétique. Nous demandons aux parties intéressées de faire preuve de souplesse et de bonne volonté dans cet effort.

Une base solide a déjà été jetée pour une nouvelle Europe, appelée à vivre dans la paix, la liberté et la démocratie. Des contributions importantes ont été faites dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). A la deuxième réunion de la Conférence sur la dimension humaine du processus de la CSCE, qui s'est tenue à Copenhague en juin, les Etats de la CSCE ont adopté un document historique - une charte des libertés qui contient les principes fondamentaux pour le développement de démocraties pluralistes fondées sur le respect des droits de l'homme, y compris le droit à des élections libres, à la liberté d'expression et au libre choix politique de l'individu.

Le processus de la CSCE revêt, toutefois, d'autres dimensions importantes. Il a le potentiel pour être un élément clef d'une nouvelle structure européenne, qui abolirait les anciennes divisions en Europe et renforcerait la sécurité et la coopération sur notre continent. Nous sommes convaincus que la réunion au sommet des Etats parties de la CSCE, qui se tiendra cet automne à Paris, contribuera considérablement à la réalisation de cet objectif.

Nous sommes convaincus que la prochaine transformation au sein de la CSCE permettra aux Etats participants d'apporter une meilleure contribution à la paix et à la sécurité mondiales. Nous croyons que la réunion entre les ministres des affaires étrangères des pays de la CSCE, qui se tiendra à New York au début de la semaine prochaine, contribuera à faire progresser le développement du processus de la CSCE.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Un monde pacifique ne peut pas exister sans un désarmement à l'échelle mondiale - un désarmement regroupant toutes les catégories d'armes : nucléaires, classiques et chimiques. Nous sommes encouragés par les progrès intervenus dans les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les forces nucléaires stratégiques. La possibilité de signer un Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) d'ici la fin de l'année semble maintenant être possible.

L'optimisme semble également justifié dans le domaine du désarmement classique. Nous espérons qu'un traité sur les forces classiques en Europe sera prêt à la signature lors du sommet de la CSCE en novembre. Nous attachons une grande importance à la façon dont les pays du monde traitent le désarmement classique aux Nations Unies.

Les événements dans le Golfe ont souligné le besoin urgent d'une convention sur l'interdiction complète des armes chimiques, et la nécessité d'éviter une plus grande prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que le texte complet d'une convention sur les armes chimiques pourra être présenté dans un proche avenir. Même si la récente Conférence d'examen de Genève sur le Traité de non-prolifération n'a pas abouti à un document final, nous pensons que, dans l'ensemble, elle a été utile et a renforcé le Traité.

J'aimerais maintenant parler brièvement des quelques conflits régionaux.

C'est une nouvelle injustice à l'égard des peuples arabes que l'agression iraquienne contre le Koweït ait retardé la recherche d'un processus vers la solution d'autres problèmes au Moyen-Orient - le conflit arabo-israélien, le problème palestinien et la situation au Liban. Nous ne devons pas oublier ces problèmes. Nous devons continuer à rechercher des solutions justes, globales et durables. Etant donné la situation alarmante dans les territoires occupés, il est indispensable de créer un véritable dialogue israélo-palestinien le plus tôt possible. Nous applaudissons à l'accord entre l'Iran et l'Iraq au sujet de l'application de la résolution 598 (1989) du Conseil sécurité.

Les événements en Afrique du Sud ont été très positifs. Les réunions entre l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud et le gouvernement du Président De Klerk, qui ont abouti aux Minutes de Groote Schuur et à l'Accord de Pretoria représentent des acquis importants. De véritables négociations au sujet d'une future Afrique du Sud démocratique et non raciale sont proches.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Nous demandons instamment à tous les Sud-Africains d'agir ensemble pour mettre fin à la violence qui pourrait menacer l'acheminement vers l'élimination complète de l'apartheid. Des transformations durables en Afrique du Sud ne peuvent être réalisées que par des négociations et des moyens pacifiques. Les Nations Unies devraient continuer à envoyer un signal clair et unanime à cette fin. La résolution adoptée par consensus à la reprise de la session extraordinaire consacrée à l'apartheid la semaine passée a été encourageante. Nous espérons que cette session de l'Assemblée générale appuiera cette réalisation en faisant entendre une voix harmonieuse en faveur d'une solution urgente et pacifique des problèmes complexes en Afrique du Sud.

Au Cambodge, une solution semble imminente. Nous félicitons les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des résultats auxquels ils sont arrivés en vue d'établir un cadre pour une solution politique globale. Nous constatons avec satisfaction que les parties cambodgiennes ont accepté ce cadre et nous sommes très encouragés par la création du Conseil national suprême. Toutes les parties impliquées devraient maintenant concentrer leurs efforts sur l'application de ces accords. Nous appuyons fermement le rôle des Nations Unies dans ce processus.

Le succès de l'opération des Nations Unies en Namibie a ajouté de nouvelles dimensions quant aux possibilités offertes à l'Organisation mondiale. Cela augure bien pour les nouvelles tâches éventuelles, notamment celles au Cambodge et au Sahara occidental. L'opération de la Namibie a également réaffirmé l'importance fondamentale des activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Danemark demeure un ferme partisan des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elles doivent se fonder sur l'efficacité, la rentabilité et la souplesse. Ce sont les critères que nous continueront d'utiliser au moment du renouvellement des contributions - présentes et futures - aux efforts de maintien de la paix de l'Organisation. Nous voudrions que le rôle de maintien de la paix des Nations Unies soit encore renforcé à l'avenir, et les possibilités d'élargir ce rôle dans le domaine de l'établissement de la paix devraient être étudiées. Toutes les opérations de maintien et d'établissement de la paix devraient avoir un mandat très clair, l'entière coopération des parties impliquées et une base financière solide. Tous les pays membres doivent reconnaître leur responsabilité financière dans le maintien de la paix, et doivent faire preuve de bonne volonté conformément à leurs responsabilités.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

La solution des problèmes financiers généraux des Nations Unies est tout aussi importante. Tous les pays Membres devraient payer leur quote-part promptement et intégralement. C'est uniquement si cette condition préalable est respectée que l'ONU pourra faire face aux grands défis des années à venir.

Les pères fondateurs n'ont pas limité leur vision à la solution des problèmes politiques; ils ont envisagé un monde où tous les peuples auraient le droit à une vie décente.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

N'oublions pas notre responsabilité commune visant à améliorer les conditions de vie dans le monde en développement. Les problèmes des pays en développement demeurent immenses. Plus d'un milliard de personnes vivent toujours dans la pauvreté. La situation dans beaucoup des pays les moins avancés s'est détériorée au cours des 20 dernières années. Riches et pauvres, nous devons tous comprendre que la croissance économique et le développement ne peuvent être réalisés qu'au moyen d'un processus de développement élargi. Telle est la conclusion à laquelle est arrivée la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés, qui s'est tenue à Paris au début septembre.

Les gouvernements doivent rendre compte de leurs actions. Le peuple doit pouvoir participer au processus politique. La démocratie, le pluralisme et le respect des droits de l'homme sont des caractéristiques indispensables du développement durable. Il est encourageant de constater que les réformes politiques et juridiques sont des objectifs qu'un nombre toujours croissant de pays se sont fixés. Le Danemark se félicite de cet état de choses qui nous rend optimistes. Les droits de l'homme, la démocratisation et la participation populaire au processus de développement sont à la fois des instruments et des objectifs importants de notre coopération pour le développement. Les institutions de développement international suivent de plus en plus la même voie. Et, de notre côté, nous sommes prêts à appuyer cette tendance. Les droits de l'homme et la démocratisation ne doivent pas être considérés comme des questions provisoires inscrites à l'ordre du jour du développement. Notre responsabilité commune est de nous assurer que ces questions deviennent permanentes.

Ce faisant, nous pourrions également contribuer à résoudre le problème écrasant des réfugiés. A moins de l'aborder dans un contexte global, ce problème immense pourrait mettre en danger notre sécurité dans un avenir prévisible.

En même temps, nous ne devons pas oublier les autres menaces qui pèsent à la fois sur les pays en développement et les pays développés.

Les changements de climat, la surexploitation des ressources de la Terre et la pollution des mers représentent des menaces graves au développement économique et social. La coopération internationale et des mesures concrètes en la matière s'imposent. Les Nations Unies devraient continuer à accorder la plus haute priorité aux questions relatives à l'environnement. La première session du Comité préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

développement a été de bon augure pour l'avenir. Le plus grand défi sera de trouver les moyens permettant aux pays en développement de participer à la coopération internationale en matière d'environnement et d'intégrer la dimension écologique dans leurs propres politiques et programmes de développement. Une approche globale s'impose. Elle doit comprendre le transfert des techniques écologiquement solides, et des ressources financières supplémentaires.

Le rapport du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques demande que des mesures efficaces soient prises pour faire face aux changements de climat. Des négociations relatives à une convention sur les changements climatiques pourraient être entamées aussi rapidement que possible, et la Convention devrait être prête à être signée à la Conférence sur l'environnement et le développement de 1992.

D'autres défis doivent être relevés avec la même vigueur. La lutte contre le trafic illicite des stupéfiants doit suivre l'élan créé par la session extraordinaire de l'Assemblée générale de cette année. Le résultat de la session extraordinaire relative à la lutte contre les stupéfiants, qui s'est tenue en février dernier, nous a donné de nouvelles bases pour lutter contre ce fléau.

La drogue et le terrorisme sont étroitement liés. Mais le terrorisme international provient d'autres sources également. La crise du Golfe n'a pas pu contribuer à l'utilisation du terrorisme à des fins politiques. La communauté mondiale ne doit jamais accepter le recours au terrorisme. Toutes les nations doivent oeuvrer de concert pour empêcher les terroristes de commettre leurs actes brutaux et insensés.

Aujourd'hui, nous avons des occasions sans précédent de nous acquitter des obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies. Nous devons les saisir. Nous devons faire usage des dispositions de la Charte pour créer un système de sécurité collective. Nous devons montrer par des actes que l'agression militaire ne sera jamais ni tolérée ni récompensée. Nous devons utiliser au maximum le rôle que peut jouer l'Organisation dans la recherche et dans le maintien de la paix. Nous devons créer une communauté internationale fondée sur la primauté du droit, où les conflits d'intérêts sont résolus par des moyens pacifiques, et fondée sur les processus démocratiques, le pluralisme politique et le respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Nous devons aider les nations les moins favorisées à résoudre leurs énormes problèmes de développement. Nous devons lutter contre les menaces qui pèsent sur l'environnement et contre les fléaux issus des stupéfiants et du terrorisme international. Nous devons pratiquer la tolérance et nous opposer à l'antisémitisme, au racisme et aux pratiques fondées sur la haine. Et nous devons agir ainsi au sein d'une organisation mondiale qui est véritablement universelle. Ensemble, nous devons aider à réaliser la vision des pères fondateurs, non par égard pour eux, mais pour nous-mêmes, pour nos enfants et pour toutes les générations à venir.

M. NDOLO AYAH (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Président de la République du Kenya, M. Daniel Arap Moi, permettez-moi de transmettre à M. Guido de Marco les chaleureuses félicitations du Kenya à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Le Kenya est certain que sa vaste expérience fera aboutir cette session à la conclusion heureuse de ses délibérations sur les questions complexes d'importance critique pour la communauté internationale. Je lui présente tous mes vœux de réussite à la présidence.

Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Joseph Garba, pour la façon dont il a mené les travaux de l'Assemblée lors de sa quarante-quatrième session.

La reconnaissance sincère de mon pays s'adresse également au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui poursuit sa quête de solutions pacifiques à des problèmes apparemment irréductibles.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour féliciter le nouvel Etat Membre du Liechtenstein et lui souhaiter la bienvenue au sein des Nations Unies.

La réalisation de l'indépendance par la Namibie, en mars dernier, a été un événement historique. La libération d'un peuple qui avait subi pendant des décennies l'assujettissement et la discrimination a été un témoignage du triomphe final du bien sur le mal. C'était la preuve de ce nous disons depuis des années, à savoir que si la communauté internationale souhaite sincèrement résoudre les conflits, une action internationale concertée peut donc débarrasser le monde de la plupart de ses maux et le fera. Le Kenya est fier d'avoir apporté une contribution au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, et nous sommes pleinement attachés à l'idée de coopérer avec la Namibie dans les années à venir.

M. Ndolo Ayah (Kenya)

L'année dernière, nous avons également observé la contribution importante des Nations Unies à la solution d'un conflit. Je pense au rôle des Nations Unies en Amérique centrale, en particulier au Nicaragua, pour ce qui est de la ratification du processus électoral. Nous sommes persuadés qu'avec le soutien de tous les Etats Membres, la participation des Nations Unies à la solution du conflit du Sahara occidental sera tout autant couronnée de succès.

Il y a quatre mois, dans cette salle, le Secrétaire général souhaitait la bienvenue à un grand homme impliqué depuis longtemps dans la lutte contre l'apartheid, dont la présence a été décrite comme un grand moment dans l'histoire des Nations Unies. Le Secrétaire général a justement déclaré que M. Nelson Mandela était le symbole de l'esprit indomptable du peuple sud-africain et un champion de la liberté et de la justice pour tous. Le Kenya s'est associé à la communauté internationale pour se féliciter de la libération de M. Mandela qui avait languï dans les geôles sud-africaines pendant 27 ans.

Au cours des années nous avons cherché à broser le tableau du fléau indescriptible qu'est le système d'apartheid; à cette occasion, permettez moi de citer M. Mandela, qui a évoqué l'apartheid en ces termes :

"Elle [cette tyrannie] a brutalement défini sa valeur en fonction du nombre d'enfants qu'elle a tués, du nombre d'orphelins, de veufs et de veuves qu'elle a pu revendiquer." (A/44/960, annexe VI, p. 105)

Je rappelle à l'Assemblée ces autres termes de M. Mandela :

"L'histoire de l'humanité restera entachée à tout jamais par le fait même qu'un crime comme l'apartheid ait pu être commis. Les générations futures ne manqueront certainement pas de se demander comment un tel système a pu s'instaurer après l'adoption d'une déclaration universelle des droits de l'homme.

Le fait qu'il nous a fallu tant de temps pour nous dresser et dire : 'Cela suffit!' restera à jamais une accusation et une question brûlante pour tous les hommes et toutes les femmes de conscience." (Ibid.)

On ne saurait nier que des événements positifs sont survenus en Afrique du Sud, mais le Kenya soutient néanmoins que ces événements sont le début hésitant d'un long processus qui nous attend. Les piliers de l'apartheid n'ont pas encore été complètement démantelés, et les Sud-Africains noirs continuent d'être privés de leurs droits, de leur liberté et de leurs vies. Ainsi, si nous félicitons le

M. Ndolo Ayah (Kenya)

Président De Klerk des mesures qu'il n'a adoptées, nous demeurons attachés à l'élimination totale de l'apartheid. Nous réitérons notre ferme appui au maintien des sanctions globales contre l'Afrique du Sud tant que des changements significatifs n'auront pas été acceptés par la majorité des Sud-Africains. Nous confirmons également l'appui que nous apportons à la Déclaration sur l'Afrique du Sud, adoptée lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous invitons toutes les nations à se conformer à cet appel au non-relâchement des mesures existantes visant à encourager le Gouvernement sud-africain à éliminer l'apartheid aussi longtemps que n'apparaîtront pas des preuves manifestes de changements profonds et irréversibles en Afrique du Sud.

Le Moyen-Orient est une région qui connaît depuis longtemps une recrudescence de tensions et de confrontations. Cependant, la situation s'est aggravée récemment du fait de l'invasion et de l'annexion du Koweït par l'Iraq. Cette invasion a été condamnée par la communauté internationale, y compris le Kenya. Mon pays, tout en respectant les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur cette crise, demande que l'on ne ménage aucun effort dans la recherche d'un règlement pacifique de ce problème. Nous ne pouvons certainement pas tolérer l'acquisition de territoires par le recours à la force par un Etat quel qu'il soit. Le Moyen-Orient a enregistré peu de progrès, et le Kenya continue d'être préoccupé par l'instabilité de la situation dans la région. Au coeur du problème demeure la question de la Palestine, et nous sommes profondément préoccupés de la détérioration continue des conditions du peuple palestinien dans les territoires occupés. Nous demandons instamment à Israël de se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967, et nous exprimons notre regret de voir que toutes les tentatives visant à améliorer la situation ont été rejetées.

Le Kenya appuie un règlement juste et durable de la question palestinienne, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous pensons que les droits du peuple palestinien doivent être réalisés, y compris son droit à une patrie, ainsi que le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres. Nous demeurons convaincus qu'il importe de convoquer une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties sur un pied d'égalité, et nous espérons qu'une telle conférence aura lieu dans un avenir très proche.

M. Ndolo Ayah (Kenya)

Le Kenya se félicite de toutes les tentatives pour réaliser la paix et la stabilité internationales en Asie du Sud-Est, en particulier grâce à un règlement politique d'ensemble du problème cambodgien. Nous maintenons notre position sur le droit du peuple cambodgien de déterminer son propre destin à l'abri de toute ingérence extérieure, et nous appuyons les initiatives actuelles des Nations Unies visant à instaurer un cessez-le-feu et des élections libres et honnêtes sous le contrôle des Nations Unies.

Dans la péninsule de Corée, nous sommes encouragés par la poursuite du dialogue entre les deux Corée. Des événements positifs survenus récemment augurent bien d'une réunification pacifique des deux pays dans l'intérêt de tous les Coréens. Cependant, si l'une des deux Corée souhaite être admise à l'Organisation des Nations Unies, le Kenya appuiera cette demande. Nous croyons que la question de la réunification ne devrait pas être utilisée aux fins d'empêcher l'une des deux Corée de devenir Membre de l'Organisation si elle le souhaite.

S'agissant de la question de Chypre, le Kenya regrette l'absence de progrès des entretiens intercommunautaires menés sous l'égide du Secrétaire général. Nous espérons qu'un retrait de toutes les troupes étrangères et des colons étrangers de Chypre interviendra sous peu et que tous les Etats respecteront l'indépendance de ce pays insulaire.

Mon pays croit que le désarmement est un impératif moral de la communauté internationale si les objectifs de base du maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent être réalisés. C'est sur cette base que nous nous félicitons des négociations fructueuses entre les Etats-Unis et l'Union soviétique à Washington en mai 1990. Les deux superpuissances ont signé différents accords, qui comprennent notamment des engagements importants visant à détruire les stocks de leurs armes nucléaires à longue portée et, particulièrement significatif, a été l'accord sur la réduction de 30 % de leurs stocks de missiles nucléaires. L'accord sur les forces nucléaires à longue portée - bien que modeste comme le traité antérieur sur l'élimination des missiles à courte et moyenne portée, dans le nombre des armes qu'il vise à éliminer - revêt une grande signification politique, notamment pour nombre d'Etats non nucléaires qui plaident en faveur d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Mon pays, le Kenya, juge très importante la question sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Selon nous, un tel traité est le seul moyen viable

M. Ndolo Ayah (Kenya)

d'arrêter l'élan technologique de la course aux armements nucléaires et représente un instrument approprié en vue d'une politique pratique de limitation des armements visant à empêcher une nouvelle escalade dans la concurrence des armes sur le plan qualitatif. C'est ainsi que ma délégation se réjouit de la prochaine conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais en janvier 1991.

Pour ce qui est de la question de la vérification, le Kenya ne croit pas qu'il s'agisse là d'un obstacle à la conclusion d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. La vérification est une partie intégrante des accords sur le désarmement et sur la limitation des armements, qui doivent être vérifiables dans l'intérêt de la sécurité et de la conformité. Bien que l'exécution en soit compliquée, l'histoire des accords négociés est de notre côté. Elle montre que, lorsque les parties à une négociation sont fermement résolues à parvenir à un accord, elles peuvent toujours éliminer tous les obstacles liés aux mesures de vérification.

M. Ndolo Ayah (Kenya)

Le Groupe de travail d'experts gouvernementaux du Secrétaire général, dont le Kenya a fait partie, a fait un travail fort utile dans ce domaine, et nous espérons que l'Assemblée générale adoptera les recommandations du Groupe, renforçant ainsi le rôle des Nations Unies en matière de vérification.

Pendant des décennies, les Etats africains ont montré leur attachement à la cause de la dénucléarisation de leur continent, ainsi qu'il apparaît dans la Déclaration du Caire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1964. Le Kenya continue d'attacher une importance particulière à la création de zones de paix dans diverses régions du monde. De telles zones de paix non seulement renforceront la structure de la paix et de la stabilité régionales, mais permettront en outre d'étendre la coopération extrarégionale au domaine du développement socio-économique. A la lumière de ce qui précède, le concept faisant de l'océan Indien une zone de paix reflète les espoirs et les aspirations de mon pays en tant qu'Etat du littoral dans sa quête visant à renforcer les perspectives de paix et de sécurité et à participer à leur établissement. Nous appuyons donc vigoureusement la proposition de convocation à Colombo, au Sri Lanka, en 1991, d'une conférence des Nations Unies faisant de l'océan Indien une zone de paix. Nous croyons sincèrement que cette conférence, non seulement harmonisera les intérêts des pays de la région, mais également ceux des grandes puissances navales et des principaux usagers maritimes. C'est pourquoi nous félicitons le Comité spécial de l'océan Indien pour le bon travail qu'il a accompli en matière de préparation de la conférence, en dépit des nombreux obstacles qu'il a rencontrés.

Avant de faire des commentaires sur la situation économique internationale, j'aimerais parler brièvement de la corne de l'Afrique - ma région - et du droit de la mer. Dans le contexte de la coopération régionale, des résultats stupéfiants ont été obtenus par l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD) en matière de lutte contre les sécheresses périodiques et la désertification, qui sont les principales causes de la famine, de la détérioration de l'environnement et des difficultés économiques qui sévissent dans notre région. Cependant, il est hautement significatif que l'IGADD ait servi à encourager l'esprit de coopération régionale et soit devenu une instance essentielle pour faire le bilan des problèmes de l'Afrique. C'est une instance au sein de laquelle il nous est possible de faire le bilan des obstacles qui s'opposent au développement économique dans notre région. C'est la raison pour laquelle mon pays a toujours appuyé les efforts de toutes les parties intéressées

M. Ndolo Ayah (Kenya)

dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits régionaux, y compris les guerres entre Etats, qui aboutissent à des pertes de vies inutiles et entravent sérieusement la mise en oeuvre des objectifs de développement. Notre région s'efforce de résoudre des conflits destructeurs et d'assurer la paix entre Etats membres de l'IGADD en vue de faciliter un meilleur climat qui permette d'établir des liens régionaux économiques et commerciaux plus larges, qui sont une condition préalable à l'intégration économique.*

A cet égard, les ministres des affaires étrangères des six Etats membres de l'Autorité se sont réunis à Nairobi vers la fin du mois d'août 1990 pour discuter de l'application de la Déclaration sur la paix, la stabilité et le développement adoptée par leurs chefs d'Etat et de gouvernement le 9 juillet 1990 à Addis-Abeba. Cette déclaration souligne les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres et du non-recours à l'usage ou à la menace d'usage de la force l'un contre l'autre, ainsi que du règlement pacifique des différends. Les Etats membres de l'Autorité se sont engagés à rechercher des solutions pacifiques dans les conflits entre Etats et à l'intérieur des Etats et à coopérer dans tous les domaines du développement socio-économique.

L'année dernière, mon gouvernement s'est joint au nombre croissant de nations qui ont ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Kenya croit que l'acceptation universelle de cette convention sera le seul moyen par lequel le monde tout entier pourra récolter les fruits offerts par le régime global de la Convention. A cette fin, le Kenya continue de participer activement aux travaux de la Commission préparatoire, convaincu qu'il est que toute question sur laquelle les nations peuvent être en désaccord peut être résolue dans le cadre de cette instance, dans un esprit de compromis.

Afin d'assurer un impact juridique à la ratification par le Kenya de la Convention sur le droit de la mer, nous avons adopté en 1989 une loi sur les zones maritimes et une loi sur les pêcheries. Ces deux lois adoptées par le Parlement ont pour but de préciser les revendications du Kenya sur sa zone économique maritime et à assurer la conservation et la gestion appropriée de ses ressources maritimes.

* Le Président reprend la présidence.

M. Ndolo Ayah (Kenya)

Au cours des années 80, la croissance de l'économie mondiale a été lente, totalement déséquilibrée et inégale comparée à celle des deux décennies précédentes des années 70 et 60. La production mondiale n'a augmenté que de 30 % au cours des années 80, soit plus lentement qu'au cours des années 70, où elle a augmenté de plus de 45 % et à un taux supérieur encore au cours des années 60. Cette lente expansion de l'économie mondiale a été caractérisée par de grands contrastes entre les diverses expériences et réalisations. Alors que, d'une part, au cours de cette période, les économies de marché des pays développés ont connu la plus longue croissance et la plus longue expansion ininterrompues depuis la deuxième guerre mondiale, la majorité des pays en développement, d'autre part, ont été confrontés à une stagnation et à un déclin continu de leurs économies. Les années 80 ont été, pour la plupart des pays en développement, une décennie de lutte dans un cadre de crise économique irréductible, ce qui a sérieusement entravé tout progrès vers l'amélioration des conditions économiques et sociales et abouti à l'accroissement d'une misère aiguë et largement répandue. Cependant, l'économie mondiale a connu une interdépendance croissante, une augmentation de la population, la multiplication des préoccupations écologiques, un protectionnisme commercial plus marqué, un développement accru et des applications plus nombreuses de la science et de la technique et une augmentation des flux des ressources financières.

Alors que les événements survenus sur la scène politique apportent à l'humanité tant d'espoirs de paix pour l'avenir, il est nécessaire et urgent de traduire ces espérances en une réalité durable par l'amélioration dans le domaine économique au cours des années 90.

C'est en ayant ces préoccupations à l'esprit que les pays en développement ont pris une initiative à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, qui s'est tenue en avril de cette année, afin de trouver les façons et les moyens de stimuler la croissance et le développement économiques, notamment dans les pays en développement. Le noble objectif tendant à l'amélioration de l'économie mondiale au profit de tous fait de la Déclaration adoptée à l'unanimité à cette session extraordinaire une base d'action pour les années 90. Le Kenya estime que l'application de cette importante déclaration, notamment par l'injection d'une volonté politique de la part des membres de la communauté internationale, constituerait un progrès important dans la voie des efforts de développement des pays en développement.

M. Ndolo Ayah (Kenya)

Le monde a connu récemment de grands changements, extraordinaires et spectaculaires. La scène de ces changements se situe principalement au niveau politique, mais leur impact sur le domaine économique se précise et transformera bientôt les relations économiques internationales entre nations. Parmi ces changements, on compte ceux qui ont pris place dans les pays d'Europe de l'Est et le processus de modernisation économique en cours, ainsi que la rapidité sans précédent de la réponse des pays industrialisés dans le domaine de l'assistance. Le débat qui s'est tenu lors de la dernière session d'été du Conseil économique et social a confirmé que ces changements étaient à même de faire passer la coopération Nord-Sud en marge des préoccupations de la communauté internationale et d'aggraver les conditions sociales déjà sérieuses dans les pays en développement. Tout en se félicitant des changements survenus en Europe de l'Est, les pays en développement craignent que les ressources ne soient détournées vers cette région aux dépens des pays en développement. Il est cependant rassurant de constater que les pays développés ont réitéré leur engagement à assister le Sud et ont déclaré ne pas vouloir réduire les ressources financières qui leur sont actuellement consacrées.

M. Ndolo Ayah (Kenya)

Depuis son émergence en 1982, la crise de la dette extérieure des pays en développement a été un obstacle majeur aux efforts de développement de ces pays, efforts qu'ils font pour améliorer le bien-être de leurs peuples, et est devenue un sujet de préoccupation sérieuse pour la communauté internationale. En dépit des graves préoccupations exprimées, des nombreuses stratégies discutées et des mesures diverses entreprises jusqu'ici, la crise persiste et continue d'être l'un des obstacles majeurs au développement social et économique dans les pays en développement. La dette totale des pays en développement a augmenté, et de 6 milliards de dollars en 1980, elle a atteint le chiffre stupéfiant d'environ 1 300 milliards de dollars.

Le coût du service de la dette a crû rapidement à la suite de taux d'intérêt injustes, qui ont augmenté excessivement dans les années 80 et n'ont pas montré de signe d'amélioration. Ce problème a été aggravé par un phénomène non économique curieux : de leur revenu national, dont ils ont désespérément besoin, les pays en développement transfèrent maintenant à leurs créanciers des pays développés plus qu'ils ne reçoivent d'eux.

Il convient de noter que diverses mesures pour résoudre la crise de la dette - telles que le Toronto Scheme, le Plan Brady, le rééchelonnement des prêts bilatéraux, l'annulation de certains prêts de l'Aide publique au développement (APD), la conversion des échanges de créance - ont été prises. Elles sont les bienvenues. Il est cependant encore plus remarquable que ces mesures n'ont contribué au contrôle que d'une petite partie de la dette totale des pays en développement, qu'elles ont peu contribué à la réduction du fardeau global de l'endettement extérieur et à son impact sur la croissance économique et les conditions sociales dans les pays en développement. Le rétablissement et la reprise d'une croissance soutenue dans les pays en développement exigent l'adoption^u immédiate de mesures pour mettre fin au problème de la dette. En conséquence, nous nous félicitons du rapport récemment publié de M. Bettino Craxi, Conseiller spécial du Secrétaire général sur la dette, et nous espérons que ses recommandations contribueront à dégager des solutions durables au problème de la dette.

La création d'un système commercial multilatéral ouvert, soutenable et juste est essentiel à l'expansion d'un commerce mondial sain et à une utilisation efficace des ressources globales disponibles. Les tendances actuelles à la croissance de l'unilatéralisme, du protectionnisme et de la concurrence s'opposent

M. Ndolo Ayah (Kenya)

à la croissance stable du commerce mondial. En particulier, elles créent des difficultés sérieuses pour les pays en développement alors que ces pays s'efforcent de remplir leur rôle dans le commerce mondial, et de ce fait affectent leur développement. Il y a donc un besoin urgent de maintenir un système d'échange multilatéral efficace qui sauvegardera les intérêts de tous les pays qui font du commerce, y compris les plus petits, en assurant la stabilité, la prévisibilité et la transparence dans l'environnement économique et commercial.

L'Uruguay Round est l'événement actuellement le plus important au cours duquel cette question devra être traitée. A ce propos, nous soulignons l'importance d'un résultat qui permettrait de prendre en compte les intérêts de tous les participants.

La menace à l'environnement présente des gageures qu'il faut relever sans retard. Alliée à l'expansion démographique et à la prolifération de la misère dans les pays en développement, la menace à l'environnement assombrit l'avenir même de la race humaine. Alors que l'environnement est une préoccupation commune à tous, les pays développés - qui ont la plus grande capacité technologique, qui gaspillent et consomment le plus à l'heure actuelle, et qui sont la plus grande source de pollution - ont la responsabilité principale de prendre d'urgence des mesures appropriées. L'occasion d'accepter ces mesures appropriées - occasion offerte par le processus de préparation de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies en 1992 sur l'environnement et le développement et la Conférence elle-même qui aura lieu au Brésil en 1992 - devrait être prise très au sérieux. Le Kenya, comme par le passé, oeuvrera à l'objectif d'un environnement propre et sain pour les générations présentes et futures.

La relance du développement dans les années 90 exigera que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle unique. Les différents processus qui sont en cours - y compris les préparatifs de la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement international, la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement, la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'autres - offrent à l'Organisation l'occasion de contribuer sensiblement à la solution des problèmes globaux, spécialement les problèmes aigus qui se posent aux pays en développement. Les Etats Membres ont la responsabilité de permettre à l'Organisation des Nations Unies de remplir son rôle important avec une efficacité et une productivité accrues. Le Kenya y participera.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Iraq, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux Membres que, conformément à la décision de l'Assemblée générale 34/401, la première intervention faite dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. AL-ANBARI (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Après avoir entendu ce matin la déclaration de M. De Michelis, Ministre italien des affaires étrangères et Président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne, je me vois dans l'obligation de répondre à certains points qu'il a soulevés. Tout d'abord, je rappelle à M. De Michelis qu'il n'a pas précisé la source qu'il a citée lorsqu'il a prétendu que le Président Saddam Hussein aurait dit que :

"Le moment est venu pour Bagdad de supprimer les frontières existantes et de créer l'unité par la force des armes." (A/45/PV.6, p. 26).

J'aurais voulu croire que l'erreur de M. De Michelis n'était pas intentionnelle. Cependant, je serai franc : l'erreur, j'en ai bien peur, a été délibérée. Elle fait partie d'une campagne de désinformation destinée à présenter l'Iraq comme une menace pour tous les pays arabes et à dresser le monde contre l'Iraq.

Je voudrais réassurer M. De Michelis et souligner que le Président Saddam Hussein n'a jamais tenu ces propos. L'allégation est sans fondement et est contraire à la politique de l'Iraq dans la conduite de ses relations avec les pays arabes et les autres pays.

Le Ministre des affaires étrangères d'Italie et le Président du Conseil des ministres de la Communauté européenne a dit aussi :

"Les sables du désert et le temps qui passe ne doivent ni détruire la large coalition politique et militaire qui s'est formée, ni saper l'unité sans précédent forgée sous la bannière de l'Organisation des Nations Unies."

(A/45/PV.6, p. 27)

M. Al-Anbari (Iraq)

Cependant, M. De Michelis sait très bien qu'il n'y a pas un seul porte-avion, pas un seul avion, pas une seule tente dans un seul camp dans le Golfe sous la bannière des Nations Unies.

L'accumulation militaire massive dans le golfe Arabe, dans les champs pétrolifères des Etats arabes du Golfe, est une accumulation militaire essentiellement américaine. L'objectif de ces forces américaines est d'occuper les champs pétrolifères, d'une part, et de menacer la paix et la sécurité de l'Iraq de l'autre. Quant aux autres forces présentes sur le terrain, il s'agit soit de forces symboliques envoyées par certains alliés de l'Amérique, soit de mercenaires, des forces impuissantes qui ont été déployées pour servir de bouclier aux forces américaines et qui seront les premières victimes si les Etats-Unis décidaient de mener un acte d'agression contre l'Iraq et si l'Iraq décidait de se défendre.

Il est vrai que les Etats-Unis se servent des résolutions du Conseil de sécurité comme des prétextes, mais ces résolutions ne permettent pas à l'Amérique de recourir à la force et ne leur donnent pas non plus le droit d'envahir la région militairement pour tenter de mener une guerre d'agression qui provoquerait un chaos mondial.

Dans un souci d'équité, toutefois, je dois dire que la déclaration de M. De Michelis n'était pas dénuée de vérité. A la page 4, il déclare qu'il est de l'intérêt vital des Etats occidentaux, essentiellement de la CEE, de continuer à recevoir du pétrole de la région du Golfe. C'est précisément ce qui est en jeu, Monsieur le Ministre : le pétrole, encore le pétrole, et toujours le pétrole. C'est tout ce qui inquiète l'Occident au Moyen-Orient, et c'est pourquoi, face à la perspective d'épuisement des sources mondiales de pétrole et compte tenu du fait que toutes les réserves sont concentrées dans le Golfe, les Etats de l'Ouest n'ont pas d'autre solution que d'occuper physiquement ces champs pétrolifères.

Ce faisant, ces Etats ont tout simplement imité les Israéliens qui ont usurpé les ressources en eau des Arabes, y compris les eaux du Yarmouk, du Jourdain et du Litani et confisqué plus de 83 % des ressources en eau de la Rive occidentale. Beaucoup ignorent peut-être qu'au moment le plus critique de ce qu'on a appelé la crise du Golfe et à l'apogée de la campagne hystérique menée par les médias contre l'Iraq, le Ministre de l'agriculture de ce qu'on appelle Israël a fait, le 11 août, la déclaration suivante dans la chronique de San Francisco :

M. Al-Anbari (Iraq)

"L'existence d'Israël exige la poursuite de la mainmise totale sur les ressources de la bande de Gaza et de la Rive occidentale."

Il a ajouté : "Israël ne renoncera pas à cette mainmise totale."

En dépit du fait que l'usurpation des ressources en eau des Arabes par l'entité israélienne et par d'autres pays dans la région contrevient aux règles du droit international, les complices d'Israël qui s'approprient les champs pétrolifères arabes demeurent silencieux et pardonnent les crimes de génocide commis par Israël contre les Arabes en Palestine, sur les hauteurs du Golan et au Liban, sans oublier ses actes d'agression perpétrés contre l'Iraq en 1981, et contre la Tunisie en 1986 et en 1988, ainsi que ses actes de répression brutale à l'encontre de l'Intifada palestinienne.

Je tiens à rappeler au Président de la Communauté européenne que celle-ci n'a pas servi la cause de la paix dans la région et dans le Golfe en négligeant de prêter une attention suffisante à l'initiative que le Président Saddam Hussein a présentée, le 12 août 1990. Le Président Hussein a demandé l'application de toutes les résolutions du Conseil de sécurité exigeant le retrait des forces étrangères de la région, y compris le retrait d'Israël de la Rive occidentale, de la bande de Gaza, de la partie arabe de Jérusalem, des hauteurs du Golan et du Liban du Sud et le retrait des forces syriennes et autres milices étrangères du Liban, et l'imposition de sanctions militaires et économiques au titre du Chapitre VII de la Charte à tout Etat qui refus d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Certaines de ces résolutions ont été adoptées il y a plus de 40 ans. Certaines d'entre elles ont été adoptées en juin 1967. D'autres ont été adoptées dans les années 60, 70 et 80. Et pourtant, nous n'avons assisté à aucune tentative sérieuse de la part des Etats-Unis ou de la Communauté européenne d'appliquer ces résolutions, pas plus que nous n'avons entendu à tout le moins murmurer que les sanctions pourraient être imposées.

Les Etats occidentaux prétendent maintenant que ce qu'on appelle la crise du Golfe a entravé la solution des problèmes du Moyen-Orient. Or, au cours des années écoulées, nous n'avons entendu rien d'autre que des propos selon lesquels les Arabes doivent, en premier lieu, négocier avec l'entité israélienne, et doivent accepter les conditions posées par Israël pour que ces négociations puissent avoir lieu, y compris le choix de la délégation palestinienne avec laquelle Israël accepterait de négocier.

M. Al-Anbari (Iraq)

Quant à l'Iraq, l'écho que nous entendons est tout autre, à savoir aucune négociation, aucune initiative, aucune médiation s' ce n'est après l'application totale et immédiate des résolutions du Conseil de sécurité. Certains ont tenté, y compris certains Etats de la Communauté européenne, d'éviter de débattre de l'initiative iraquienne sous prétexte que la question du Koweït est distincte de celle de la Palestine et de celle du Liban. Nous pourrions supposer que ce prétexte est avancé de bonne foi - malgré notre conviction que tous ces problèmes sont profondément liés entre eux, quant à leurs racines et à leur cause - et nous pourrions, à titre d'exemple, séparer la question de la crise du Golfe des questions de la Rive occidentale, de la bande de Gaza, de la partie arabe de Jérusalem, du Golan et du Liban.

Puis, nous pourrions appliquer les résolutions qui demandent le retrait, dès maintenant, et non à une date ultérieure, des forces étrangères israéliennes, syriennes et autres. N'est-il pas suffisant que l'application de ces résolutions ait été retardée depuis 10 ans? Maintenant que la guerre froide appartient au passé et que les Etats-Unis ont pris la tête de tous les pays industrialisés, pourquoi le Conseil de sécurité et la Communauté européenne n'oeuvrent-ils pas en faveur de l'application des résolutions du Conseil de sécurité, au lieu de promettre d'examiner leur possible application d'une façon ou d'une autre à une date indéterminée? Pourquoi cette attitude d'évitement? Pourquoi adopter deux poids deux mesures lorsqu'il s'agit des Etats arabes et d'Israël? M. De Michelis peut-il me répondre? Pourquoi la Communauté européenne n'oeuvre-t-elle pas en faveur de l'application, dès maintenant, des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la Palestine et au Golan? Pourquoi ce retard? Les présidents des délégations de la CEE doivent répondre, dans leurs déclarations, à la même question légitime. Pourquoi ne cherchent-ils pas à faire appliquer toutes les résolutions du Conseil de sécurité dès maintenant et non à une date ultérieure? Pourquoi ne cherche-t-on pas à imposer des sanctions à tous ceux qui ne respectent pas la primauté du droit et qui refusent d'appliquer ces résolutions?

La séance est levée à 19 h 25.